

N° 34

20 SEPT.
2001

Page 1893
à 1984

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE



ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1899 **Relations avec les associations** (RLR : 160-3)
Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
Arrêtés du 28-8-2001 (NOR : MENG0101941A)
- 1902 **Relations avec les associations** (RLR : 160-3)
Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
Arrêtés du 28-8-2001 (NOR : MENG0101942A)

TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS, AVANTAGES SOCIAUX

- 1917 **Personnels en poste en métropole** (RLR : 205-0)
Congés bonifiés - années 2002 et 2003.
N. S. n° 2001-176 du 10-9-2001 (NOR : MEND0101891N)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 1921 **Diplôme universitaire de technologie** (RLR : 437-0)
Organisation des études conduisant au DUT spécialité "génie électrique et informatique industrielle".
A. du 10-9-2001 (NOR : MENS0101867A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 1955 **Instructions pédagogiques** (RLR : 514-5 ; 525-3)
Préparation du passage à l'euro.
C. n° 2001-178 du 13-9-2001 (NOR : MENE0102003C)
- 1958 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)
Journée mondiale du refus de la misère.
Note du 10-9-2001 (NOR : MENE0101971X)

PERSONNELS

- 1961 **Listes d'aptitude** (RLR : 726-0)
Répartition des emplois ouverts en 2001 pour l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles.
A. du 26-7-2001. JO du 5-9-2001 (NOR : MENP0101698A)
- 1964 **Examen** (RLR : 723-3b)
CAPSAIS.
D. n° 2001-794 du 31-8-2001. JO du 4-9-2001 (NOR : MENE0101787D)
- 1964 **Mouvement** (RLR : 804-0 ; 720-4a)
Candidatures à des postes dans les établissements français en Andorre - année 2002-2003.
N.S. n° 2001-177 du 10-9-2001 (NOR : MENE0101977N)

- 1965 **Comité technique paritaire** (RLR : 610-3)
Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur
et de la recherche.
D. n° 2001-780 du 29-8-2001. JO du 1-9-2001
(NOR : MENF0101681D)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1967 **Nomination**
IGEN.
D. du 23-7-2001. JO du 24-7-2001 (NOR : MENI0101442D)
- 1967 **Nomination**
IGEN.
D. du 31-7-2001. JO du 2-8-2001 (NOR : MENI0101464D)
- 1967 **Nominations**
IGAENR.
Décrets du 31-7-2001. JO du 2-8-2001
(NOR : MENI0101644D et NOR : MENI0101645D)
- 1968 **Cessations de fonctions et nominations**
Directrices adjointes d'IUFM.
Arrêtés du 27-8-2001. JO du 4-9-2001
(NOR : MENS0101837A et NOR : MENS0101838A)
- 1968 **Nominations**
Directeurs adjoints d'IUFM.
Arrêtés du 27-8-2001. JO du 4-9-2001
(NOR : MENS0101839A et NOR : MENS0101843A)
- 1968 **Cessations de fonctions et nominations**
Directeurs adjoints d'IUFM.
Arrêtés du 27-8-2001. JO du 4-9-2001
(NOR : MENS0101840A et NOR : MENS0101845A)
- 1969 **Cessation de fonctions et attribution de fonctions**
Directrice d'IUFM.
A. du 27-8-2001. JO du 4-9-2001 (NOR : MENS0101841A)
- 1969 **Cessation de fonctions et nominations**
Directeurs adjoints d'IUFM.
A. du 27-8-2001. JO du 4-9-2001 (NOR : MENS0101842A)
- 1969 **Nomination**
Directeur adjoint d'IUFM.
A. du 27-8-2001. JO du 4-9-2001 (NOR : MENS0101844A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1971

Vacances de postes

Emplois fonctionnels d'encadrement administratif supérieur des services déconcentrés et établissements d'enseignement supérieur.
Avis du 13-9-2001 (NOR : MENA0102014V)

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le sommaire du B.O. n° 33 du 13 septembre 2001.

Page 1827 :

Au lieu de : "Projet disciplinaire à caractère professionnel",

il convient de lire : "Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel".

POSTES À L'ÉTRANGER DANS UN SERVICE OU UN ÉTABLISSEMENT RELEVANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Depuis 1998, le ministère de l'éducation nationale et le ministère des affaires étrangères ont mis en œuvre une politique concertée de présélection et de recrutement des personnels de l'éducation nationale candidats à un poste à l'étranger.

La liste des postes, vacants ou susceptibles d'être vacants en 2002, fera l'objet d'une publication spéciale au B.O. fin septembre-début octobre 2001.

Depuis le 12 septembre, la liste des postes à pourvoir est en ligne sur le site Internet du ministère : <http://www.education.gouv.fr>

Depuis cette date, **le dépôt des candidatures est ouvert par voie électronique**. Un formulaire spécifique permet de saisir directement la candidature. Il est accessible dans la rubrique "Europe et international".

La date limite de dépôt des candidatures aura lieu le 23 octobre 2001 à minuit (heure de Paris).

Pour mémoire

- Les postes du réseau de coopération et d'action culturelle du mouvement 2001 ont été publiés dans le B.O. spécial n° 12 du 19 octobre 2000.
- Les emplois de coopérants et d'assistants techniques à l'étranger pour le mouvement 2001 ont été publiés dans le B.O. spécial n° 2 du 15 février 2001.

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, est en ligne sur le site Internet (www.education.gouv.fr/bo) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche pour un an
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		77 €	127 €	105,5 €	
			505,09 F	833,07 F	692,03 F	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
 Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** N... - **Rédacteur en chef adjoint :** Jacques Aranas - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Micheline Burgos - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette

Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Mission de la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

ORGANISATION GÉNÉRALE

**RELATIONS
AVEC LES ASSOCIATIONS**

NOR : MENG0101941A
RLR : 160-3

ARRÊTÉS DU 28-8-2001

**MEN
DAJ A3**

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

■ Par arrêtés du ministre de l'éducation nationale en date du 28 août 2001, les associations, dont la liste suit, sont agréées au titre d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public pour une durée de cinq ans :

- Association "Omar le Chéri";
- Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail (ADAPT);

- Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET);
- Association laïque pour l'éducation et la formation des adolescents (ALEFPA);
- Association "Enfants du monde - droits de l'homme";
- Fédération pour l'enseignement des malades à domicile et à l'hôpital (FEMDH)
- extension de l'agrément accordé à la FEMDH aux associations membres dont la liste est annexée au présent arrêté;
- Association "J. Presse, association nationale de la presse d'initiative jeune";
- Association "Sésame".

LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FEMDH

DÉP/VILLE	ASSOCIATION	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE	FAX
03 - Allier Montluçon	L'École à l'Hôpital Centre Hospitalier Service de Pédiatrie 18, av. du 8 Mai 1945 03100 Montluçon	Ginette Brun	04 70 28 22 66	
06 - Alpes- Maritimes Nice	AEEM UDOPSS 8, rue Notre-Dame 06000 Nice	Charles Lambert	04 93 80 11 71	04 93 80 09 64
09 - Ariège Foix	AEEMA "Rachat" Route de Saverdun 09130 Le Fossat	Renée Rouan	05 61 68 98 11	
10 - Aube Troyes	EEMA Le Banian Place Romain Rolland 10000 Troyes	Sibylle Bertail	03 25 49 54 26	

DÉP/VILLE	ASSOCIATION	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE	FAX
13 - Bouches-du-Rhône Arles	AEEM 7, rue Augustin Tardieu 13200 Arles	Christiane Vigne	04 90 93 59 78	
Istres	AEEM Espace Martin Luther King Chemin de la Croix 13800 Istres	Claude Soulié	04 42 56 19 56	04 42 56 44 86
30 - Gard Nîmes	AEEM 27n, rue de Saint Gilles 30000 Nîmes	Christian Polge	04 66 84 83 00	04 66 84 83 00
31 - Haute-Garonne Toulouse	AEEM 24, rue Louis Blanc 31400 Toulouse	Marie-Odile Fourtet	05 61 54 45 36	
33 - Gironde Bordeaux	ASSEM Centre hospitalier Pellegrin 1, place Amélie Rabat-Léon 33076 Bordeaux cedex	Anne Brézillon	05 56 79 56 88	05 56 79 56 88 05 56 93 89 32 (personnel)
34 - Hérault Béziers	APEMA Maison de la vie associative 15, rue du Gal Marguerite 34500 Béziers	Anne-Marie Renard	04 67 49 37 56	
Montpellier	APEMA Centre social CAF La Pergola Rue d'Alco 34080 Montpellier	Pierre Delaplace	04 67 45 25 29	
38 - Isère Grenoble	École à domicile Chambre de commerce BP 297 1, place André Malraux 38000 Grenoble	Mme Garnier	04 76 28 28 87	
45 - Loiret Orléans	L'École à l'hôpital du Loiret Hôpital général 1, porte de la Madeleine 45000 Orléans	Jean-Marie Lambert	02 38 66 75 50 (domicile)	
51 - Marne Châlons-en- Champagne	EEMM Hôpital de Châlons Rue du Commandant Derrien 51000 Châlons- en-Champagne	Mme Martin	03 26 21 41 80 03 26 64 21 61 (domicile)	

DÉP/VILLE	ASSOCIATION	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE	FAX
54 - Meurthe-et-Moselle Nancy	AISCO Bam Lycée Poincaré 2, rue de la Visitation 54042 Nancy cedex	Jean-Michel Masson	03 83 37 59 80	
59 - Nord Roubaix	École à l'hôpital Maison des associations 24, place de la Liberté 59100 Roubaix	Simone Cauet	03 20 73 29 19	
64 - Pyrénées-Atlantiques Pau-Béarn	AEEM 70, boulevard Jean Sarrailh 64000 Pau	René Latrubesse	05 59 40 14 49	05 59 32 33 10
Bayonne	AEEM École des Arènes Rue Manigne Saube-le-Bile 64100 Bayonne	Marie Escoubet	05 59 59 84 90	
65 - Hautes-Pyrénées Tarbes	ENSEMA Hôpital de l'Ayguerote 65013 Tarbes	Romain Cabaup	05 62 34 23 83	05 62 93 22 91
69 - Rhône Lyon	AAME Les amis des malades pour l'enseignement 105, rue de Créqui 69006 Lyon	Nelly Perret	04 78 24 18 18	04 78 52 53 80
73 - Savoie Chambéry	École à l'hôpital Centre hospitalier Service de pédiatrie et adolescents 73011 Chambéry cedex	Henriette Péri	04 79 96 50 50	
74 - Haute-Savoie Annecy	École à l'hôpital Centre hospitalier BP 2333 74011 Annecy	Émile Vayssié Mer. 16 à 18 h Vend. 9 h 30 à 11 h 30	04 50 88 33 33 poste 46 46	
Saint-Julien-en-Genevois	École à l'hôpital et à domicile Hôpital intercommunal Sud Léman Service de pédiatrie Val Serine/Chemin du Loup 74160 Saint-Julien- en-Genevois	Thérèse Ginet Mme Tourmafol (secrétaire)	04 50 49 08 60 04 50 49 65 65	

DÉP/VILLE	ASSOCIATION	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE	FAX
Thonon-les-Bains	ACEH Association chablaisienne École à l'hôpital Hôpitaux du Léman Site Georges Pianta Avenue de la Dame 74200 Thonon-les-Bains	Carmen Pérot	04 50 83 21 01	
75 - Paris	École à l'hôpital Hôpital Tarnier 89, rue d'Assas 75006 Paris	Béatrice Oudot	01 46 33 44 80	01 44 07 35 39
82 - Tarn-et- Garonne Montauban	AEEM 1960 Chemin de la Pouzaque 82000 Montauban	Geo Puech	05 63 03 27 37	

**RELATIONS
AVEC LES ASSOCIATIONS**

NOR : MENG0101942A
RLR : 160-3

ARRÊTÉS DU 28-8-2001

**MEN
DAJ A3**

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

■ Par arrêtés du ministre de l'éducation nationale en date du 28 août 2001, les associations, dont la liste suit, sont agréées au titre d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public pour une durée de cinq ans :

- Prévention MAIF ;
- Solidarité SIDA ;
- Association française des centres de consultation conjugale (AFCCC) ;
- extension de l'agrément aux associations adhérentes à l'AFCCC dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales - centre Roger Ikor ;
- Fédération nationale des familles rurales ;
- extension de l'agrément aux fédérations régionales et départementales de la fédération nationale des familles rurales dont la liste est annexée au présent arrêté ;

- Arc-en-ciel - Théâtre forum ville ;
- Amnesty international section française ;
- MATH.en.JEANS (A.M.e.J.) ;
- Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) ;
- extension de l'agrément aux associations départementales de l'ANATEEP dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- Fédération française des clubs UNESCO ;
- Centre international d'initiation aux droits de l'homme (CIDH) ;
- extension de l'agrément aux établissements régionaux de la Fédération nationale Léo Lagrange dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- extension de l'agrément aux associations départementales du mouvement français pour le planning familial dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) ;
- Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles (FRANCAS) ;
- Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (FOEVEN) ;

- Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents / Jeunesse au plein air (JPA) ;
- Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (LFEEP) ;
- Office central de la coopération à l'école (OCCE) ;
- Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (FGPEP) ;
- Éclaireuses et éclaireurs de France (EEDF).

- AFCCC APEC 94
Ass. pour l'enfant et le couple
3, bd Pablo Picasso
94000 Créteil
Tél. 01 42 07 49 74

- AFCCC APCE 95
6, rue Robert Schumann
95300 Pontoise
Tél. 01 30 73 17 19

- AFCCC Alpes-Maritimes (06)
12, rue Michel Ange
06100 Nice
Tél. 04 93 98 50 15

- AFCCC Bouches-du-Rhône (13)
39, rue Paradis
13001 Marseille
Tél. 04 91 54 85 78

- AFCCC Basse-Normandie (14)
38, rue Basse, 14000 Caen
Tél. 02 31 43 59 84

- AFCCC Drôme (26)
20, Côte des Chapeliers
26000 Valence
Tél. 04 75 42 27 73

- AFCCC Gard (30)
27, rue Saint-Gilles
30900 Nîmes
Tél. 04 66 29 40 65

- AFCCC Midi-Pyrénées (31)
c/o M. Dupuy, 6, rue Fieux
31100 Toulouse
Tél. 05 61 62 26 97

- AFCCC Gers (32)
8 bis, rue Irénée-David
32000 Auch
Tél. 05 62 68 74 28

- AFCCC Aquitaine (33)
17, rue Hustin
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 48 17 60

Annexe

LISTE DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES DE L'AFCCC

- AFCCC Ile-de-France
23, rue Céline Robert
94300 Vincennes
Tél. 01 43 98 00 00

- AFCCC APCE 75
228, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél. 01 45 66 50 00

- AFCCC APCE 77
58, rue du Maréchal Joffre
77270 Villeparisis
Tél. 01 45 66 50 00

- AFCCC APCE 91 MFE
1, rue de Grés
91190 Gif-sur-Yvette
Tél. 01 69 81 93 35

- AFCCC APCE 92
TGI de Nanterre, bureau 244B
179, av Joliot Curie
92000 Nanterre
Tél. 01 47 21 08 08

- AFCCC APEC 93
81, avenue Thiers
93340 Le Raincy
Tél. 01 43 02 08 80

- AFCCC Hérault (34)
c/o Mme Liquière Pelvet
26, rue des Charmettes
34080 Montpellier
Tél. 04 67 72 98 36

AFCCC Ile-et-Vilaine (35)
1, rue de Gascogne, 35000 Rennes
Tél. 02 99 59 77 97

AFCCC Loire-Atlantique (44)
3, rue du Luxembourg
44000 Nantes
Tél. 02 40 47 72 97

AFCCC-ACF 45
46 ter, rue Sainte-Catherine
45000 Orléans
Tél. 02 38 54 55 54

AFCCC Maine-et-Loire (49)
Chez Mme Liberge, "Les Haranchères"
49080 Bouchemaine
Tél. 02 41 73 20 37

AFCCC Nord (59)
3, square Rameau, 59000 Lille
Tél. 03 20 30 97 70

AFCCC Oise (60)
Maison de la famille
35, rue du Général Leclerc
60000 Beauvais
Tél. 03 44 45 71 93

AFCCC Pas-de-Calais (62)
Maison de la famille
16, boulevard Carnot
62000 Arras
Tél. 03 21 44 74 44

AFCCC Rhône-Alpes (69)
37, rue de Brest, 69002 Lyon
Tél. 04 78 37 44 45

AFCCC Rouen (76)
32, rue Saint-Nicolas
76000 Rouen
Tél. 02 35 07 05 51

- AFCCC Seine-Maritime (76)
23, rue Jules Ancel
76600 Le Havre
Tél. 02 35 21 23 60

AFCCC Var (83)
27, bd de Strasbourg
83000 Toulon
Tél. 04 94 93 08 65

AFCCC Poitou (86)
Cité des Sables, tour 33
Avenue Rhin-Danube
86000 Poitiers
Tél. 05 49 01 10 54

LISTE DES ASSOCIATIONS DÉPENDANT DE LA FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE

1 - Centre social et culturel Léo Lagrange
de Somain, 77, rue Pasteur
59490 Somain

2 - Fédération régionale Léo Lagrange
Antilles-Guyane
1572 Résidence Hayti
Bd de la Caraïbe
97110 Pointe-à-Pitre

3 - Club Léo Lagrange
École de Loire
15, rue Albert Morlon
58000 Nevers

4 - Maison pour tous
41, rue du Colonel Gloxin
64000 Pau

5 - Léo Lagrange Sud-Ouest
Rue de la manutention
33390 Blaye

6 - Léo Lagrange Bourgogne-Franche-Comté
4, rue Denis Papin
71380 Saint-Marcel

7 - Léo Lagrange Centre-Normandie
84, rue Saint Thibault, BP 251
28105 Dreux cedex

8 - Léo Lagrange Grand-Est
1620, chemin des Goutys
88100 Nayemmont-les-Fosses

9 - Léo Lagrange Ile-de-France
153, avenue Jean Lolive
93695 Pantin cedex

10 - Léo Lagrange Languedoc-Rousillon
2, rue Massane
34000 Montpellier

11 - Léo Lagrange Midi-Pyrénées
Bureaux de la Céprière
20, chemin du Pigeonnier de la Céprière, bât B
31081 Toulouse cedex

12 - Léo Lagrange Nord-Pas-de-Calais
48 bis, rue de Valenciennes, BP 101
59016 Lille cedex

13 - Léo Lagrange Ouest
28 ter, rue de la Paix, BP 324
44615 Saint-Nazaire cedex

14 - Léo Lagrange Picardie
24, rue Jean Jaurès, BP 626
80006 Amiens cedex 1

15 - Léo Lagrange PACA
67, la Canebière, 13001 Marseille

16 - Léo Lagrange Rhône-Alpes-Auvergne
1, rue de Bellevue, BP 83
69192 Saint-Fons cedex

**ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES
DE L'ANATEEP**

03 - ADATEEP Allier
7, avenue Victor Hugo
03000 Moulins

04 - ADATEEP Alpes-Haute-Provence
Mairie, 04870 St-Michel-l'Observatoire

05 - ADATEEP Hautes-Alpes
MGEN, 11bis, rue Forest d'Entrai
05000 Gap

06 - ADATEEP Alpes-Maritimes
MGEN, 39, rue Trachel
06053 Nice cedex 1

07 - ADATEEP Ardèche
ADATEEP, M. Chaussignand
École publique
07400 Alba-La Romaine

08 - ADATEEP Ardennes
FOL des Ardennes
21, rue Hachette
08000 Charleville-Mézières

14 - ADATEEP Calvados
16 bis, rue du Monument
14123 Cormelles-le-Royal

15 - FDTS Cantal
Centre laïque A. Lac
rue du 139E RI
15012 Aurillac cedex

18 - ADATEEP Cher
Le Tertre de Beauvoir
18330 Neuvy-sur-Barangeon

19 - ADATEEP Corrèze
23, rue Aimé-Audubert
19001 Tulle cedex

20 - ADATEEP Corse-du-Sud, FALEP
15, parc Cunéo d'Ornano, 20000 Ajaccio

20 - ADATEEP Haute-Corse
8, rue des Menhirs, Figabruna
20620 Biguglia

21 - ADATEEP Côte-d'Or
15, boulevard François Pompon
21000 Dijon

22 - ADATEEP Côtes-d'Armor
Kerbellion Vraz
22290 Gommenec'h

23 - ADATEEP Creuse
FOL, avenue Marc Purat
23000 Guéret

24 - ADATEEP Dordogne
FOL, 7, rue de la Boétie
24000 Périgueux

25 - ADATEEP Doubs
19, rue Renan
25000 Besançon

30 - ADATEEP Gard
SE-FEN, 10, rue Henri Dunant
30000 Nîmes

33 - ADATEEP Gironde
BP 34, 33211 Langon cedex

34 - ADATEEP Hérault
40, rue du Faubourg St-Jaumes
34000 Montpellier

36 - ADATEEP Indre
23, boulevard de la Valla
36000 Chateauroux

37 - ADATEEP Indre-et-Loire
57, boulevard Heurteloup
37000 Tours

38 - ADATEEP Isère
Syndicat des enseignants, BP 2514
38030 Grenoble cedex 2

40 - ADATEEP Landes
830, avenue Maréchal Foch
40000 Mont-de-Marsan

41 - ADATEEP Loir-et-Cher
20, rue Guynemer
41000 Blois

42 - ADTEEP Loire
Mairie, 42155 Saint-Jean-Saint-Maurice

43 - ADTEEP Haute-Loire
23, boulevard Carnot
43000 Le Puy

44 - ADATEEP Loire-Atlantique
21, rue Josette Bocq, résidence Talence
44300 Nantes

45 - ADATEEP Loiret
1, rue Anne du Bourg
45000 Orléans

47 - ADATEEP Lot-et-Garonne
L'Occitadela
3, allée des Pervenches
47510 Foulayronnes

48 - ADATEEP Lozère
Avenue du 11 novembre
48000 Mende

50 - ADATEEP Manche
14, rue des Rosiers
50500 Carentan

52 - ADATEEP Haute-Marne
Mairie
52000 Chaumont

53 - ADATEEP Mayenne
42, rue du C. Suhard, BP 1021
53010 Laval cedex

54 - ADATEEP Meurthe-et-Moselle
100, rue Saint-Nicolas
54000 Nancy

55 - ADATEEP Meuse
1, avenue Colonel Driant, BP 142
55104 Verdun cedex

56 - ADATEEP Morbihan
2, rue du Général Dubail
56100 Lorient

58 - ADATEEP Nièvre
15, rue Albert Morlon
58000 Nevers

59 - ADATEEP du Nord
Maison des enseignants
Boulevard Le Bas
59000 Lille

62 - ADATEEP Pas-de-Calais
14, rue Jeanne d'Arc
62000 Arras

63 - FETREP
2, rue Léo-Lagrange
63000 Clermont-Ferrand

64 - ADATEEP Pyrénées-Atlantiques
8, rue de l'Édit de Nantes
64000 Pau

65 - ADATEEP Hautes-Pyrénées
1, rue Miramont, 65000 Tarbes

70 - ADATEEP Haute-Saône
31, rue Jean Jaurès, BP 345
70006 Vesoul

71 - ADATEEP Saône-et-Loire
FOL, 63, rue de Strasbourg
71000 Macon

73 - ADATEEP Savoie
3, rue Ronde, BP 804
73008 Chambéry

74 - ADATEEP Haute-Savoie
6, avenue Mandallaz
74000 Annecy

75 - ADATEEP Paris
83, rue Baudricourt
75013 Paris

76 - ADATEEP Seine Maritime
40, rue Eugénie-Cotton
76610 Le Havre

77 - ADATEEP Seine-et-Marne
10, rue des Cordières
77240 Vert-Saint-Denis

80 - ADATEEP Somme
3, rue Marotte
80000 Amiens

81 - FEDERTEEP
16, rue Fonvieille, BP 54
81002 Albi cedex

83 - ADATEEP Var
Mairie, 83560 St Julien-le-Montagnier

84 - ADATEEP Vaucluse
MGEN, 31, rue Alexandre Blanc
84058 Avignon cedex 9

87 - ADATEEP Haute-Vienne
École publique, 87640 Razes

88 - ADATEEP Vosges
4, quai des Bons enfants
88000 Épinal

89 - ADATEEP Yonne
62 bis, rue Guynemer
89015 Auxerre cedex

91 - ADATEEP Essonne
Maison de l'enseignement
1, rue Pasteur
91036 Évry cedex

95 - ADATEEP Val-d'Oise
23, allée de la Hallebarde
95450 Le Perchay

**LISTE DES ASSOCIATIONS
DÉPARTEMENTALES
DU MOUVEMENT FRANÇAIS
POUR LE PLANNING FAMILIAL**

02 - Aisne
Nathalie Derode
4, rue des Moinets
02300 Chauny
Tél. pro. 03 23 38 55 05
Tél. 03 23 39 45 36
Fax 03 23 59 51 33

04 - Alpes-de-Haute-Provence
Jennifer Jacquin
41, rue Basse
04140 Seyne-les-Alpes
Tél. 04 92 35 34 89

06 - Alpes-Maritimes
AD Nice
44, bd Auguste Raynaud
06100 Nice
Tél. 04 92 09 17 26
Fax 04 93 04 53 85

07 - Ardèche
AD Tournon
Maison des associations
Rue du Grenier à sel
07300 Tournon
Tél. 04 75 08 22 57

11 - Aude
AD Lézignan-Corbières
Cité Cassin
11200 Lézignan-Corbières
Tél. 04 68 27 30 65

12 - Aveyron
AD Millau
CREA
20, rue des Fasquets
12100 Millau
Tél. 05 65 60 51 75

13 - Bouches-du-Rhône
AD Marseille
13, bd d' Athènes
13001 Marseille
Tél. 04 91 91 09 39
Fax 04 91 90 38 83
mél. : mfpfad13@club-internet.fr

14 - Calvados
AD Caen
11, place de la Demi-Lune
14000 Caen
Tél. : 02 31 82 20 50
Fax 02 31 84 18 66

15 - Cantal
AD Aurillac
Bâtiment de l'Horloge
8, place de la Paix
15000 Aurillac
Tél. 04 71 64 38 16
Fax 04 71 64 38 16

17 - Charente-Maritime
AD La Rochelle
42, rue des Fonderies
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 27 11 59

22 - Côtes-d'Armor
AD Saint-Brieuc
4, boulevard Charner
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 97 05

24 - Dordogne
AD Périgueux
11, rue Victor Hugo
24000 Périgueux
Tél. 05 53 53 11 96
Fax 05 53 35 31 21
mél. : guillaume@wanadoo.fr

25 - Doubs
AD Montbéliard
20, rue du Mont Bart prolongée
25200 Montbéliard
Tél. 03 81 96 76 58

26 - Drôme
AD Valence
1, place Mirabel Chambaud
26000 Valence
Tél. 04 75 56 03 09, fax 04 75 42 66 40

29 - Finistère
Charpentier Odette
Moulin du Fourden
29300 Tremeven-Quimperlé
Tél. 02 98 96 08 10

30 - Gard
AD Nîmes
27, rue St Gilles
30000 Nîmes
Tél. 04 66 29 41 44

31 - Haute Garonne
AD Toulouse
95, Grande rue St-Michel
31400 Toulouse
Tél. 05 61 25 54 17, fax 05 61 25 54 17

33 - Gironde
AD Bordeaux
18, rue des Menus
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 91 61 22, fax 05 56 91 61 22

34 - Hérault
AD Montpellier
48, boulevard Rabelais
34000 Montpellier
Tél. 04 67 64 62 19, fax 04 67 64 91 09

35 - Ile-et-Vilaine
AD Rennes
9, place de Bretagne
35100 Rennes
Tél. 02 99 31 54 22
Fax 02 99 31 08 22

36 - Indre
AD Châteauroux
2 apt/1, rue du Champ Le Roy
36000 Châteauroux
Tél. 02 54 61 07 08
mél. : ad36.planningfamilial@libertysurf.fr
Tél. 02 54 27 11 96 ou 06 62 05 11 96
Fax 02 54 27 11 96

37 - Indre-et-Loire
AD Tours
10, place Neuve
37000 Tours
Tél. 02 47 20 97 43
Fax 02 47 20 97 43

38 - Isère
AD Grenoble
30, boulevard Gambetta
38000 Grenoble
Tél. 04 76 87 94 61
Fax 04 76 87 72 70
mél. : mfpf-isere@wanadoo.fr

39 - Jura
AD Lons-le-Saunier
5, chemin de Pavigny
39000 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 24 31 30

40 - Landes
AD Mont-de-Marsan
Maison des associations
22-24, boulevard de Candau
40000 Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 06 85 85, fax 05 58 82 80 25

41 - Loir-et-Cher
AD Blois
1, place de la Grève
41000 Blois
Tél. 02 54 74 33 41

42 - Loire
AD Saint-Étienne
8, rue Jeanne Jugan
42000 Saint-Étienne
Tél. 04 77 25 24 91
Fax 04 77 25 71 44
mél. : planning.familial.42@wanadoo.fr

43 - Haute-Loire
AD Espaly-Saint-Marcel
Local social HLM, L' Arbousset
43000 Le Puy
Tél. 04 71 02 94 95
Fax 04 71 02 25 88

44 - Loire-Atlantique
AD Nantes
16, rue Paul Bellamy
44000 Nantes
Tél. 02 40 20 41 51
Fax 02 40 89 48 28
mél. : mfpf.nantes@free.fr

45 - Loiret
AD Orléans La Source
17, rue des Frères Chappe
BP 6015
45060 Orléans La Source cedex 2
Tél. 02 38 63 34 36, fax 02 38 63 34 36
mél. : mfpf.ad45@wanadoo.fr

46 - Lot
AD Cahors
Espace associatif Clément Marot
Place Bessières
46000 Cahors
Tél. 05 65 30 11 23

47 - Lot-et-Garonne
AD Agen
36, rue Montesquieu
47000 Agen
Tél. 05 53 66 27 04

49 - Maine-et-Loire

AD Angers
35, rue Saint-Exupéry
49100 Angers
Tél. 02 41 88 70 73, fax 02 41 88 70 72
mél. : mfpf.angers1@libertysurf.fr
mfpf.angers@libertysurf.fr

51 - Marne

AD Reims (voir 02)
MJC Maison Blanche
41, boulevard des Bouches-du-Rhône
51100 Reims
Tél. 03 26 83 97 23, fax 03 26 83 97 23

52 - Haute-Marne

AD Saint-Dizier
Immeuble Vivarais, appt 5
2, rue Jean-Philippe Rameau
52100 Saint-Dizier
Tél. 03 25 05 13 30, fax 03 25 05 13 30
mél. : michelle.marchand@wanadoo.fr

53 - Mayenne

AD Laval
33 bis, allée du Vieux Saint-Louis
53000 Laval
Tél. 02 43 49 23 87

57 - Moselle

AD Metz
1, rue Coetlosquet
57000 Metz
Tél. 03 87 69 04 77
Fax COJIPA 03 87 68 04 91 (pour le MFPPF)

59 - Nord

Nouveau planning familial Lille
16, avenue Kennedy
59000 Lille
Tél. 03 20 57 74 80, fax 03 20 57 74 88

60 - Oise

AD Compiègne
Nelly Cochet
246, avenue Octave Butin
60200 Margny-les-Compiègne
Tél. 03 44 90 03 18
mél. : nelly.cochet@utc.fr

61 - Orne

AD Alençon
Maison sociale
16, rue Étoupée
61000 Alençon
Tél. 02 33 26 38 17, fax 02 33 32 39 01

62 - Pas-de-Calais

AD Lens
Centre Léon Jouhaux
115, rue Eugène Bar
62300 Lens
adresse postale :
BP 288, 62305 Lens cedex
Tél. 03 21 28 43 25, fax 03 21 28 87 18

63 - Puy-de-Dôme

AD Clermont-Ferrand
13, rue des Quatre Passeports
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 37 12 07
Fax 04 73 37 55 51

64 - Pyrénées-Atlantiques

AD Pau
Complexe de la République
Rue Carnot
64000 Pau
Tél. 05 59 27 88 43, fax 05 59 27 57 82

65 - Hautes-Pyrénées

AD Tarbes
27, rue du Maréchal Foch
65000 Tarbes
Tél. 05 62 93 93 26
Fax 05 62 93 93 26

66 - Pyrénées-Orientales

AD Perpignan
21, rue Émile Zola
66000 Perpignan
Tél. 04 68 51 09 68, fax 04 68 34 89 33

67 - Bas-Rhin

AD Strasbourg
3A, rue de Marais Vert
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 32 28 28, fax 03 88 21 09 40
mél. : mfpf67@wanadoo.fr

68 - Haut-Rhin
AD Mulhouse
20, avenue Kennedy
68200 Mulhouse
Tél. 03 89 42 42 12, fax 03 89 42 42 12

69 - Rhône
AD Villeurbanne
2, rue Lakanal
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 89 50 61, fax 04 72 43 92 12

71 - Saône-et-Loire
AD Chalon-sur-Saône
15, rue du Châtelet
71100 Chalon-sur-Saône
Tel : 03 85 93 01 84, fax 03 85 93 01 84

72 - Sarthe
AD Le Mans
74, avenue du Général-de-Gaulle (5ème étage)
72000 Le Mans
Tél. 02 43 24 91 84, fax 02 43 24 92 14
mél. : mfpf72@wanadoo.fr

73 - Savoie
Mme Suedey
111, chemin des Cèdres
73000 Barberaz
Tél. 04 79 70 52 04

74 - Haute-Savoie
AD Annecy
Salle Charles Coppier
Quai des Clarisses
74000 Annecy
Tél. 04 50 45 28 30

75 - Seine (Ile-de-France)
- AD Paris 2ème
10, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. 01 42 60 93 20
Fax 01 42 60 62 10
- AD Paris 13ème
Tour Mantoue
94, boulevard Masséna
75013 Paris
Tél. 01 45 84 28 25

76 - Seine-Maritime
AD Rouen
12, rue Albert Glatigny
76100 Rouen
Tél. 02 35 73 31 50
Fax 02 35 62 98 30

78 - Yvelines
AD Mantes-la-Jolie
Centre commercial du Var Fourré
78200 Mantes-la-Jolie
Tél. 01 30 94 09 23
Fax 01 30 94 09 23 (prévenir)

79 - Deux-Sèvres
AD Niort
Hôtel de la vie associative
12, rue Joseph Cugnot
79000 Niort
Tél. 06 72 00 70 59

82 - Tarn-et-Garonne
AD Montauban
9, rue du Fort
82000 Montauban
Tél. 05 63 66 01 32
Fax 05 63 91 18 05

83 - Var
AD Toulon
12, rue Peiresc
83000 Toulon
Tél. 04 94 89 70 00
Fax 04 94 93 19 48

84 - Vaucluse
AD Avignon
13, rue de la Vénus d'Arles
84000 Avignon
Tél. 04 90 87 43 69
Fax 04 90 89 16 89
adresse postale :
BP 854, 84082 Avignon cedex

86 - Vienne
AD Poitiers
20, rue du Fief des Hausses
86000 Poitiers
Tél. 05 49 47 76 49

87 - Haute-Vienne
AD Limoges
22, rue Armand Dutreil
87000 Limoges
Tél. 05 55 32 71 71

91 - Essonne
AD Chilly-Mazarin
34, domaine du Château
91380 Chilly-Mazarin
Tél. 01 64 54 05 99

92 - Hauts-de-Seine
AD Asnières
6, avenue Jules Durand
92600 Asnières
Tél. 01 47 98 44 11

93 - Seine-Saint-Denis
AD Villepinte
2, allée Hélène Boucher
93240 Villepinte
Tél. 01 43 83 63 88
Fax 01 43 84 17 40
mél. : mfpf-ad.93@wanadoo.fr

94 - Val-de-Marne - Ile-de-France
AD Maisons-Alfort
52, rue Carnot
94700 Maisons-Alfort
Tél. 01 43 76 65 87, fax 01 43 76 65 87

95 - Val-d'Oise
AD Cergy
Tour bleue des Cerclades
Parvis des 3 Fontaines
95000 Cergy
Tél. 01 30 30 26 66
(privé 01 30 30 37 74)
Fax 01 30 38 23 94

Fédération de l'Aisne
51, rue Jean Martin
02000 Laon

Fédération de l'Allier
9, rue de Refembre
03000 Moulins

Fédération des Alpes-de-Haute-Provence
(voir coordination région PACA)

Fédération des Hautes-Alpes
UDAF, 69, boulevard Georges Pompidou
05000 Gap

Fédération des Alpes-Maritimes
UDAF, immeuble Nice Europe
Bâtiment C, 15, rue Alberti
06147 Nice cedex 1

Fédération de l'Ardèche
Château des Célestins
07430 Colombier le Cardinal

Fédération des Ardennes
2, rue du Port
08000 Charleville Mézières

Fédération de l'Ariège
Ancienne gare
BP 10
09130 Le Fossat

Fédération de l'Aube
2 bis, rue Jeanne d'Arc, BP 4017
10013 Troyes cedex

Fédération de l'Aude
ZI Salvaza, rue Jacques de Vaucanson
11000 Carcassonne

Fédération de l'Aveyron
11-13, avenue Amans Rodat
12000 Rodez

Fédération des Bouches-du-Rhône
Ancienne école de Bel Air
Route d'Arles
13300 Salon-de-Provence

**LISTE DES FÉDÉRATIONS
DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES
DÉPENDANT DES FAMILLES RURALES**

Fédérations départementales

Fédération de l'Ain
12, rue de la Liberté, BP 93
01003 Bourg-en-Bresse

Fédération du Calvados
3, rue d'Amozanne
14000 Caen

Fédération du Cantal
8, rue de la Gare
15000 Aurillac

Fédération de Charente-Maritime
6, rue Berthonnière
17100 Saintes

Fédération du Cher
8, rue du 11 novembre
18000 Bourges

Fédération de Corrèze
21 bis, rue de l'Estabournie
19000 Tulle

Fédération de Corse
(voir coordination région PACA)

Fédération de Côte-d'Or
21, place de la République
21000 Dijon

Fédération des Côtes-d'Armor
28, boulevard de l'Hérault
BP 114
22001 Saint-Brieuc cedex 1

Fédération de Dordogne
2, cours Fénélon
24000 Périgueux

Fédération du Doubs
Maison de la Famille
12, rue de la Famille
25000 Besançon

Fédération de la Drôme
15, rue de l'Île Adam
26500 Bourg-les-Valence

Fédération de l'Eure
10, rue de l'Horloge
BP 686
27002 Évreux cedex

Fédération d'Eure-et-Loir
6, rue Charles Coulomb
28000 Chartres

Fédération du Finistère
5, allée Sully
29322 Quimper cedex

Fédération du Gard
114 B, route de Montpellier
30540 Milhaud

Fédération de Haute-Garonne
Association départementale
Centre commercial Muret Nord
Square Maïmat
31600 Muret

Fédération de Gironde
47, rue Paulin,
33000 Bordeaux

Fédération de l'Hérault
11, avenue des Compagnons
34170 Castelnau-le-Lez

Fédération d'Ille-et-Vilaine
Espace Brocéliande, BP 7630
35176 Chartres-de-Bretagne cedex

Fédération de l'Indre
42, avenue de la Gare, BP 145
36003 Châteauroux

Fédération d'Indre-et-Loire
60, rue Walvein
37000 Tours

Fédération de l'Isère
5, place Gustave Rivet
38100 Grenoble

Fédération des Landes
Centre Le Bosquet,
40370 Rion-des-Landes

Fédération du Loir-et-Cher
60 bis, avenue Maunoury
BP 765, 41007 Blois cedex

Fédération de la Loire
Chalain-le-Comtal
42210 Montrond-les-Bains

Fédération de Haute-Loire
16, place de la Victoire
43120 Monistrol-sur-Loire

Fédération de Loire-Atlantique
UDAF, 35 A, rue Paul Bert
BP 10509
44105 Nantes cedex 04

Fédération du Loiret
50, rue de Curembourg
45404, Fleury-les-Aubrais cedex

Fédération du Lot
MFREO, Terrou
46120 Lacapelle-Marival

Fédération du Lot-et-Garonne
Cambillou
47480 Pont-du-Casse

Fédération de Lozère
(voir région Languedoc Roussillon)

Fédération du Maine-et-Loire
13, place Lafayette
49044 Angers cedex 1

Fédération de la Manche
ZI La Capelle
Rue Léon Jouhaux, BP 424
50004 Saint-Lô cedex

Fédération de la Marne
41, rue Carnot, BP 280
51012 Châlons-en-Champagne cedex

Fédération de Haute-Marne
13, rue Victor Faurcault
BP 77
52003 Chaumont cedex

Fédération de la Mayenne
13, place Saint Tugal, BP 0422
53004 Laval cedex

Fédération de Meurthe-et-Moselle
38-40, rue Sainte Catherine
BP 12238
54007 Nancy

Fédération de la Meuse
2, quai Carnot
55000 Bar-le-Duc

Fédération du Morbihan
47, rue Ferdinand-le-Dressay, BP 74
56002 Vannes

Fédération de Moselle
Maison de la famille
1, avenue Leclerc de Hauteclouque
57000 Metz

Fédération du Nord
3, rue Gustave Delory
59000 Lille

Fédération de l'Oise
36, rue de l'Oise
60200 Compiègne

Fédération de l'Orne
82, rue Saint Blaise, BP 32
61001 Alençon

Fédération du Pas-de-Calais
16, boulevard Carnot
62000 Arras

Fédération du Puy-de-Dôme
27, rue de la République
63190 Lezoux

Fédération des Pyrénées-Atlantiques
8, rue Louis Barthou
64000 Pau

Fédération des Hautes-Pyrénées
BP 22
65230 Castelnau-Magnoac

Fédération des Pyrénées-Orientales
(voir coordination région Languedoc-
Roussillon)

Fédération du Bas-Rhin
10, rue de Westhoffen
67200 Strasbourg

Fédération de Haute-Saône
47, rue Gérôme
70000 Vesoul

Fédération de Saône-et-Loire
4 et 4 bis, boulevard de la Liberté
71000 Macon

Fédération de la Sarthe
22, rue d'Iéna
BP 21243
72001 Le Mans cedex

Fédération de Haute-Savoie
7, rue Gabriel de Mortillet, 3ème étage
74000 Annecy

Fédération de Seine-Maritime
1, rue de Lourdine
76000 Rouen

Fédération de Seine-et-Marne
17, rue Édouard Vaillant
77390 Verneuil-l'Étang

Fédération des Deux-Sèvres
171, avenue de Nantes
BP 8519
79025 Niort cedex 9

Fédération de la Somme
10, rue Haute des Tanneurs, BP 1015
80010 Amiens cedex 1

Fédération du Tarn
7, boulevard Paul Bodin
81000 Albi

Fédération du Tarn-et-Garonne
Correspondante : Mme Zalewski
Association de Lacour
82190 Bourg-de-Visa

Fédération du Var
(voir coordination région PACA)

Fédération de Vendée
196, boulevard Aristide Briand, BP 79
85002 La Roche-sur-Yon cedex

Fédération de la Vienne
24, rue de la Garenne
BP 244
86006 Poitiers

Fédération de Haute-Vienne
5, avenue de Turenne
87000 Limoges

Fédération des Vosges
156, rue Alexis Oudin
88140 Contrexeville

Fédération de Guadeloupe
Le Vieux Bourg
97311 Morne-à-l'Eau

Fédération de Martinique
Maison de l'UDAF
Cité Bon Air
Route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Fédération de Guyane
33, rue Martin Luther King,
Cité Zéphir
97300 Cayenne

Fédérations régionales

Fédération d'Aquitaine
Place de la Poste
64450 Thèze

Fédération d'Auvergne
2, rue Bourzeix
63000 Clermont-Ferrand

Fédération de Basse Normandie
82, rue Saint Blaise
BP 32
61001 Alençon cedex

Fédération de Haute-Normandie
1, rue de Lourdines
76000 Rouen

Fédération de Bourgogne
21, place de la République
21000 Dijon

Fédération de Bretagne
BP 383
56003 Vannes cedex

Fédération du Centre
50, rue de Curembourg
45004 Fleury-les-Aubrais

Fédération de Champagne-Ardenne
41, rue Carnot
BP 280
51012 Châlons-en-Champagne cedex

Fédération de Franche-Comté
12, rue de la Famille
25000 Besançon

Fédération de Languedoc-Roussillon
114 B, route de Montpellier
30540 Milhaud

Fédération du Limousin
5, rue de Turenne
87000 Limoges

Fédération de Lorraine
40, rue Sainte Catherine
54000 Nancy

Fédération de Midi-Pyrénées
57, rue Bayard
31000 Toulouse

Fédération du Nord-Pas-de-Calais
16, boulevard Carnot
62000 Arras

Fédération des Pays de la Loire
13, place Lafayette
49044 Angers cedex

Fédération de Picardie
21, rue Sully, BP 09
80016 Amiens cedex

Fédération de Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Ancienne école de Bel Air
Route d' Arles
13300 Salon-de-Provence

Fédération Rhône-Alpes
5, place Gustave Rivet
38000 Grenoble

T RAITEMENTS ET INDEMNITÉS AVANTAGES SOCIAUX

**PERSONNELS EN POSTE
EN MÉTROPOLE**

**NOR : MEND0101891N
RLR : 205-0**

**NOTE DE SERVICE N°2001-176
DU 10-9-2001**

**MEN
DA A5**

Congés bonifiés - années 2002 et 2003

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

■ La présente lettre a pour objet de vous communiquer les dates des opérations de recensement des personnels sollicitant l'octroi d'un congé bonifié pour les deux périodes concernées de 2002-2003 (du 1er avril au 31 octobre 2002 ; du 1er novembre 2002 au 31 mars 2003).

Le recensement regroupant tous les personnels en fonction dans l'académie (personnels enseignants et non enseignants à gestion déconcentrée ou centralisée), y compris les personnels relevant de l'enseignement supérieur, devra parvenir au bureau DA A5 (1) impérativement avant :

- **le 16 novembre 2001** pour la première période du 1er avril au 31 octobre 2002 ;

- **le 8 mars 2002** pour la deuxième période du 1er novembre 2002 au 31 mars 2003.

En ce qui concerne le choix de la période de congé bonifié, je vous rappelle qu'aux termes de l'article 8 du décret n° 78-399 du 20 mars 1978 "les personnels des établissements d'enseignement et des centres de formation scolaires ou universitaires doivent l'inclure...,

dans celle des grandes vacances scolaires ou universitaires". À cet égard, la date à partir de laquelle le départ en congé bonifié pourra être autorisé sera déterminée en fonction du calendrier des vacances scolaires de l'été 2002 et des nécessités de service appréciées par le chef d'établissement.

Les autres précisions apportées dans la note de service n° 94-231 du 21 septembre 1994 parue au B.O. n° 35 du 29 septembre 1994 demeurent valables, sauf pour les personnels pour lesquels la décision d'octroi d'un congé bonifié a été transférée aux présidents d'université et aux chefs d'établissement de l'enseignement supérieur :

- par arrêté du 15 décembre 1997 publié au Journal officiel du 14 janvier 1998 en ce qui concerne les professeurs d'université et les maîtres de conférences ;

- par arrêté du 27 juillet 1999 publié au Journal officiel du 20 août 1999 pour les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation ;

- par arrêté du 27 juin 2001 publié au Journal officiel du 25 juillet 2001 pour les personnels des bibliothèques.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice de l'administration
Marie-Françoise SIMON-ROVETTO

(1) Voir tableau en annexe.

ÉTAT NOMINATIF DES FONCTIONNAIRES ET DE LEURS AYANTS DROIT BÉNÉFICIAIRES D'UN CONGÉ BONIFIÉ EN 2002-2003

affaire suivie par :

ACADÉMIE DE

Tél. :

Télécopie :

DÉPARTEMENT DE DESTINATION :

Colonne réservée à DA A5	Noms des fonctionnaires (a)	Grade (1)	AYANTS DROIT devant voyager avec le bénéficiaire (2) (y compris les membres de la famille non pris en charge par l'administration)	TOTAL (a) + (b) + (c) + (d) (g)	Dates de départ (3) (h)	Dates de retour (3) (i)	Dates de départs ou de retours anticipés (4) (j)	Aéroport de départ et de retour souhaité (5) (k)
			Conjoint (c)					
			> 12 ans à < 20 ans (d)					
			> 2 ans à < 12 ans (e)					
			< 2 ans (f)					
TOTAL pour le département								

CADRE (L) (6)						
NOM de l'agent relevant du ministère de l'éducation nationale	Nom du conjoint	Noms (s) du ou des enfants	Administration ou entreprise assurant la prise en charge	Coordonnées du service à contacter	Date de départ	Date de retour

RENOIS

1) Le grade est à indiquer de façon systématique.

2) ATTENTION : ne pas comptabiliser les membres de la famille (conjoint et enfant(s)) susceptibles d'être pris en charge au titre d'une autre administration ou entreprise ; si tel est le cas, préciser laquelle ainsi que les dates de départ et de retour dans le cadre (L) situé sous le tableau. Indiquer l'âge des enfants à la date du départ.

3) Tenir compte des dates des congés scolaires et universitaires pour les personnels des établissements d'enseignement et de formation.

4) Si les ayants droit demandent à bénéficier d'un départ différé ou d'un retour anticipé, faire suivre leur nom de la mention DD pour départ différé ou RA pour retour anticipé.

Indiquer également les dates de départ et de retour souhaitées.

5) Le départ et le retour doivent s'effectuer du même aéroport (aucun choix d'aéroport au départ ou à l'arrivée sur Paris).

6) Indiquer les coordonnées du service chargé de la mise en route du conjoint et (ou) des enfants du fonctionnaire dans le cas où la prise en charge relève d'une autre administration ou d'une entreprise.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

**DIPLÔME UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE**

NOR : MENS0101867A
RLR : 437-0

ARRÊTÉ DU 10-9-2001

MEN
DES A8

Organisation des études conduisant au DUT spécialité “génie électrique et informatique industrielle”

*Vu D. n° 84-1004 du 12-11-1984 mod., not. art. 4 ;
A. du 20-4-1994 mod. ; A. du 20-7-1998 ; avis de la
commission pédagogique nationale de la spécialité
“génie électrique et informatique industrielle” ;
avis du CNESEER du 23-7-2001*

Article 1 - L'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de la spécialité génie électrique et informatique industrielle, prévue en annexe de l'arrêté en date du 20 juillet 1998 relatif à l'organisation des

études conduisant au diplôme universitaire de technologie, est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 - Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2001.

Article 3 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 10 septembre 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Pour la directrice de l'enseignement supérieur,
Le chef du service des contrats et des formations
Jean-Pierre KOROLITSKI

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

I - OBJECTIF DE LA FORMATION

II - LE DIPLÔME

III - LA PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS

IV - CONDITIONS D'ADMISSION

V - FORMATION EN DEUX ANS À TEMPS PLEIN

5.1 Organisation générale

a) Unités d'enseignement (UE)

b) Stage industriel

c) projets tutorés

d) Enseignements

e) Adaptation locale

5.2 Tableaux des horaires et des coefficients

VI - FORMATION EN TROIS ANS, À DISTANCE ET AVEC REGROUPEMENTS

VII - FORMATION EN ANNÉE SPÉCIALE

VIII - FORMATION CONTINUE

IX - FORMATION EN APPRENTISSAGE

X - CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- UE1 : Formation scientifique et humaine
Mathématiques

Physique

Anglais

Culture et communication

- UE2 : Génie électrique

Électricité - Électrotechnique

Électronique - Électronique de puissance

- UE3 : Informatique industrielle

Automatismes - Informatique industrielle

Automatique - Mathématiques appliquées et outils

- UE4 : Projets tutorés et stages

Annexe

GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE :

- **OPTION AUTOMATISMES ET SYSTÈMES**
- **OPTION ÉLECTRONIQUE**
- **OPTION ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE**
- **OPTION RÉSEAUX LOCAUX INDUSTRIELS**

I - OBJECTIF DE LA FORMATION

Les départements génie électrique et informatique industrielle des instituts universitaires de technologie dispensent, en formation initiale et continue, un enseignement ayant pour objectif de préparer leurs étudiants aux fonctions de technicien supérieur dans les secteurs de la production, des services, des études et de la recherche appliquée.

Les activités d'un titulaire du diplôme universitaire de technologie (DUT) génie électrique et informatique industrielle (GEII) dépendent pour une large part du type d'entreprise où il exerce : elles sont précisées et limitées dans une grande entreprise, plus larges et variées dans une plus petite entreprise ou un laboratoire de recherches.

La palette des secteurs traditionnels d'embauche (industries électriques et électroniques, appareillages et instrumentation, production et transport d'énergie, télécommunications) s'est élargie en raison des multiples applications de l'électricité. Étant donnée la pénétration de l'électronique et de la micro-électronique, des automatismes, des réseaux locaux et de l'informatique industrielle, de l'électrotechnique et de l'électronique de puissance dans bon nombre d'activités, les compétences du diplômé en GEII seront appréciées dans des domaines aussi divers que :

- les industries de transformation et manufacturières ;
- l'agro-alimentaire ;
- la santé ;
- les transports et l'automobile ;

- l'aéronautique et l'espace ;
- etc.

Par ailleurs, l'embauche de techniciens pour des emplois technico-commerciaux se développe rapidement et l'ouverture européenne amplifiera ce glissement.

Pour contribuer efficacement à la vie de l'entreprise qui l'emploie, le titulaire d'un DUT GEII doit pouvoir :

- s'adapter à la spécificité et aux méthodes de l'entreprise ;
- être capable d'appréhender son domaine d'activité dans ses aspects techniques, économiques et humains.

Ses fonctions seront variées et évolutives ; il sera sans doute amené à :

- analyser ou constituer un cahier des charges ;
- choisir des solutions techniques (matérielle et logicielle) et des produits ;
- vérifier leur qualité et leur fiabilité ;
- conduire un projet d'envergure moyenne et en optimiser le coût économique- s'intégrer dans un ensemble plus vaste et tenir compte des contraintes imposées ;
- animer une petite équipe ;
- installer ; mettre au point ; dépanner les équipements ;
- communiquer et échanger des informations y compris dans une langue étrangère ;
- prospecter le marché.

Le titulaire d'un DUT GEII est donc en mesure d'exercer de nombreuses responsabilités dans de multiples domaines.

Ce programme a été conçu pour lui donner les bases nécessaires pour l'exercice de son métier et lui permettre une évolution et une mise à jour de ses connaissances.

II - LE DIPLÔME

Le diplôme universitaire de technologie de génie électrique et informatique industrielle est un diplôme national, sanctionnant une formation à large spectre dont les contenus sont proposés par la commission pédagogique nationale de la spécialité, et ayant pour objectifs :

- de permettre l'adaptation des diplômés à une grande variété d'emplois ;
- de faciliter leur mobilité et toute évolution ultérieure de carrière ;

- de leur donner la possibilité d'une poursuite ou d'une reprise d'études.

Pour cela, le DUT de GEII offre à tous ses titulaires un éventail complet de formations couvrant toutes les composantes de la spécialité : automatique, électronique, électrotechnique, informatique industrielle et réseaux locaux industriels.

L'option doit permettre une adaptation plus rapide à certaines activités :

- Option automatismes et systèmes

Elle concerne les aspects liés à l'architecture des systèmes de contrôle/commande.

- Option électronique

Elle concerne les aspects relatifs à la transmission et au traitement du signal, notamment du signal rapide et à large bande.

- Option électrotechnique et électronique de puissance

Elle concerne les aspects relatifs au traitement, à la conversion et à la maîtrise de l'énergie électrique.

- Option réseaux locaux industriels

Elle concerne les aspects technologiques et fonctionnels relatifs aux matériels et logiciels, mis en œuvre dans les réseaux industriels.

Le DUT GEII peut être obtenu par des voies différentes :

- 1) formation en deux ans à temps plein ;
- 2) formation en 3 ans, à distance et avec regroupements ;
- 3) formation en un an à temps plein (année spéciale) ;
- 4) formation continue ;
- 5) formation en apprentissage.

Les voies conduisant au DUT GEII, s'adressant à des publics divers, se traduisent par des organisations pédagogiques et des horaires adaptés, qui sont décrits ci-après. Cependant, quelle que soit la voie empruntée, la formation conduit à des savoirs et savoir-faire identiques. Elle se réfère donc à un même programme et elle est sanctionnée par un diplôme unique : le DUT de génie électrique et informatique industrielle.

III - LA PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS

Les professionnels participent à la vie d'un

département à l'occasion des sessions des jurys d'admission et de délivrance des diplômes, de la recherche et du suivi des stages, de la collaboration à des projets. Ils doivent aussi prendre une part directe à l'enseignement (il est souhaitable que cette part soit au moins de 10 % de l'horaire). Pour cela, il est recommandé de constituer des équipes pédagogiques mixtes, professionnels-enseignants, définissant en commun les objectifs, les sujets des études et réalisations ainsi que le déroulement pédagogique. Ainsi, même s'ils n'effectuent que peu d'heures en présence des étudiants, les professionnels fourniront une aide précieuse à l'équipe en participant aux discussions préalables à la présentation des thèmes et aux séances d'évaluation des résultats.

IV - CONDITIONS D'ADMISSION

4.1 Formation en deux ans à temps plein : formation initiale

Peuvent être admis les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

4.2 Formation en un an à temps plein (année spéciale) : formation initiale

Peuvent être admis les étudiants qui possèdent un niveau scientifique correspondant à deux années d'études après le baccalauréat (premier cycle universitaire, classes préparatoires aux grandes écoles...), et qui désirent compléter leurs études par une formation technologique courte.

4.3 Formation continue

Peuvent être admis des auditeurs engagés dans la vie active, ou à la recherche d'un emploi, et dont le niveau aura été jugé suffisant par le jury, après examen du dossier, entretiens, tests. La procédure de validation des acquis sera systématiquement appliquée.

4.4 Formation en 3 ans, à distance et avec regroupements

Peuvent être admis les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'admission est prononcée par le jury, après examen du dossier, entretiens, tests.

Cette formation s'adresse :

- aux étudiants ne pouvant suivre une formation

à temps plein, par suite de situations particulières.
- aux salariés ou demandeurs d'emploi qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans les autres voies d'accès au DUT GEII (éloignement géographique, horaire de travail, ...).

V - FORMATION EN DEUX ANS À TEMPS PLEIN

5.1 Organisation générale

a) Unités d'enseignement (UE)

La formation dispensée est répartie en 4 unités d'enseignement (UE).

- UE1 : Formation scientifique et humaine
- UE2 : Génie électrique
- UE3 : Informatique industrielle
- UE4 : Projets tutorés et stages

Les enseignements, structurés en modules, sont dispensés par semestres. Ces semestres peuvent être validés séparément si et seulement si la formation est organisée en ECTS.

b) Stage industriel

Le stage industriel, d'une durée minimale de 10 semaines, est conçu comme une approche de la réalité industrielle nationale et/ou étrangère. Son organisation est souple, pour permettre toutes les adaptations souhaitables (stage ouvrier en fin de première année, échanges internationaux, période de préparation au stage...). Le suivi et l'encadrement du stage sont assurés par le département, notamment par des visites dans les entreprises d'accueil.

c) Projets tutorés

Un ou plusieurs projets tutorés sont réalisés au cours des deux années de formation. Un projet tutoré est caractérisé par un ou plusieurs mots-clés : ouverture, approfondissement, communication, synthèse, autonomie, responsabilité. L'ensemble des disciplines peut, de façon séparée ou regroupée, donner lieu à une activité de projet tutoré.

d) Enseignements

- Première année

Les enseignements de première année sont

communs à tous les étudiants. Toutefois, une adaptation pour des étudiants d'origines diverses peut être mise en place. Ces enseignements ont pour objectif d'assurer une solide formation de base, permettant la mobilité des étudiants entre les établissements et facilitant toutes les évolutions ultérieures de carrière.

- Deuxième année

Les enseignements de deuxième année comportent un tronc commun portant sur la formation scientifique et humaine. Ils se différencient dans les formations propres à chacune des quatre options. Les enseignements correspondants approfondissent la discipline de l'option, pour un volume sensiblement égal à 25 % des enseignements des UE 2 et 3. En particulier, les contenus des modules "études et réalisations" sont en rapport étroit avec l'option.

e) Adaptations locales

Chaque IUT constitue, pour la région dans laquelle il est implanté, un atout de développement. Les diplômés universitaires de technologie qui en sont issus doivent pouvoir contribuer efficacement à ce développement. Pour cela, les enseignements technologiques peuvent être adaptés aux orientations industrielles locales et régionales. Ces adaptations peuvent être définies en concertation avec les professionnels dans le cadre de leur participation. Elles peuvent atteindre 20 % des unités d'enseignement UE2 et UE3 uniquement.

Lorsque des étudiants ne sont pas recrutés sur candidature individuelle, mais dans le cadre d'un contrat international, le principe de l'adaptation locale peut être transposé en une adaptation internationale tenant compte des orientations spécifiques formulées par l'organisme co-contractant. Toutefois, cette adaptation ne doit pas modifier le spectre général de la formation ni altérer son niveau. Elle doit rester dans la limite des 20 % précédemment définie.

De manière optionnelle une 2ème langue vivante étrangère peut être proposée aux étudiants.

5.2 Tableaux des horaires et des coefficients pour les UE1, UE2 et UE3

Horaires par option et par unité d'enseignement

Première année

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT			
Formation scientifique et humaine	Génie électrique	Informatique industrielle	Total
352 h	304 h	304 h	960 h

Deuxième année :

OPTIONS	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT			
	Formation scientifique et humaine	Génie électrique	Informatique industrielle	Total
Automatismes et systèmes	236 h	260 h	344 h	840 h
Réseaux locaux industriels	236 h	260 h	344 h	840 h
Électronique	236 h	344 h	260 h	840 h
Électrotechnique et électronique de puissance	236 h	344 h	260 h	840 h

En seconde année s'ajoute une UE constituée des projets tutorés et des stages.

**Tronc commun 1ère année toutes options
Tableau des horaires et coefficients
Première année**

Unités d'enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE 1 : Formation scientifique et humaine						
Mathématiques						
- Fonctions et nombres complexes	Ma 11	30	36		66	3
- Algèbre et géométrie	Ma 12	20	24		44	
Physique						
- Physique pour le GEII	P 1	16	48		64	2
Culture et communication						
- Recherche et traitement de l'information	CC 1		32	48	80	3
Anglais						
- Anglais général	An 11		24	26	50	3
- Anglais professionnel et de spécialité	An 12		24	24	48	
TOTAL UE 1		66	188	98	352	11

UE 2 : Génie électrique						
Électricité et électrotechnique						
- Analyse des signaux et circuits électriques	ELT 11	25	24	20	69	4
- Électrotechnique et électronique de puissance	ELT 12	20	24	24	68	
Électronique						
- Composants et circuits intégrés de base	EN 11	16	24	20	60	4
- Fonctions élémentaires de l'électronique	EN 12	16	24	24	64	
Études et réalisations						
- Mise en œuvre en génie électrique	ER 11	3		40	43	2
TOTAL UE 2		80	96	128	304	10

UE 3 : Informatique industrielle						
Automatismes et informatique industrielle						
- Traitement câblé et langages de description matérielle	A2I 11	10	26	44	80	
- Langages, méthodologie et introduction aux processeurs	A2I 12	9	25	46	80	6
- Outils de modélisation, de simulation et de CAO	A2I 13		10	44	54	
Mathématiques						
- Mathématiques appliquées et outils	Ma 13	10	19	18	47	2
Études et réalisations						
- Mise en œuvre en informatique industrielle	ER 12	3		40	43	2
TOTAL UE 3		32	80	192	304	10
TOTAL UE 1 + UE 2 + UE 3		178	364	418	960	

C : cours magistraux, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques.

Les cours magistraux sont dispensés devant l'ensemble de la promotion en première année. Les travaux dirigés sont organisés en groupes de 26 étudiants au maximum.

La taille des groupes de travaux pratiques correspond à la moitié de celle des groupes de travaux dirigés. Toutefois, certains TD et TP peuvent, notamment pour des raisons de sécurité (en particulier l'habilitation électrique), comporter des effectifs plus restreints. À cette grille horaire de première année s'ajoutent 160 heures de projet tutoré, dont la note est comptabilisée avec celle du projet tutoré de deuxième année en UE4.

Option “automatismes et systèmes” A et S
Tableau des horaires et coefficients
Deuxième année

Unités d'enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE1 : Formation scientifique et humaine						
Mathématiques - Probabilités et statistiques, Mathématiques du signal numérique	Ma 2	28	28		56	3
Physique générale - Physique des capteurs, propagation, compatibilité électromagnétique	P 2	28	28		56	3
Culture et communication - Communication et insertion dans le milieu industriel	CC 2		28	40	68	3
Anglais - Perfectionnement de l'anglais général, professionnel et de spécialité	An 2		28	28	56	3
TOTAL UE 1		56	112	68	236	12

UE 2 : Génie électrique						
Électrotechnique et électronique de puissance - Conversion statique d'énergie - Entraînements électriques	EEP 21 EEP 22	18 8	26 16	26 16	70 40	4
Électronique - Traitement analogique du signal - Traitement numérique du signal	EN 21 EN 22	13 13	21 21	21 21	55 55	4
Études et réalisations - Mise en œuvre en génie électrique	ER 21			40	40	2
TOTAL UE 2		52	84	124	260	10

(suite du tableau page suivante)

Unités d'enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE 3 : Informatique industrielle						
Automatismes et informatique industrielle - Systèmes informatisés - Automatismes industriels et réseaux	A2I 21	14	24	24	62	4
	A2I 22	12	18	18	48	
Automatique - Modélisation et analyse des systèmes linéaires - Régulation des systèmes continus	AU 21	13	21	21	55	4
	AU 22	13	21	21	55	
Automatismes et systèmes - Modélisation et commande des systèmes échantillonnés - Systèmes multitâches et commande temps réel	AS 23	12	14	16	42	3
	AS 24	12	14	16	42	
Études et réalisations - Mise en œuvre en informatique industrielle	ER 22			40	40	2
	TOTAL UE 3		76	112	156	
TOTAL UE 1 + UE 2 + UE 3		184	308	348	840	13

UE 4 : Projets tutorés et stages						
Projets tutorés	PT				140	3
Stages	ST		10 semaines			7
TOTAL COEFFICIENTS UE 4						10

C : cours magistraux, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques.

Les cours magistraux sont dispensés devant les étudiants suivant l'option en deuxième année.

Les travaux dirigés sont organisés en groupes de 26 étudiants au maximum.

La taille des groupes de travaux pratiques correspond à la moitié de celle des groupes de travaux dirigés.

Option “électronique” EL
Tableau des horaires et coefficients
Deuxième année

Unités d’enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE1 : Formation scientifique et humaine						
Mathématiques - Probabilités et statistiques, Mathématiques du signal numérique	Ma 2	28	28		56	3
Physique générale - Physique des capteurs, propagation, compatibilité électromagnétique	P 2	28	28		56	3
Culture et communication - Communication et insertion dans le milieu industriel	CC 2		28	40	68	3
Anglais - Perfectionnement de l’anglais général, professionnel et de spécialité	An 2		28	28	56	3
TOTAL UE 1		56	112	68	236	12
UE 2 : Génie électrique						
Électrotechnique et électronique de puissance - Conversion statique d’énergie - Entraînements électriques	EEP 21 EEP 22	18 8	26 16	26 16	70 40	4
Électronique - Traitement analogique du signal - Traitement numérique du signal - Amplification radiofréquences, transmission et antennes - Télécommunications et systèmes	EN 21 EN 22 EN 23 EN 24	13 13 12	21 21 14	21 21 16	55 55 42	7
Études et réalisations - Mise en œuvre en génie électrique	ER 21			40	40	2
TOTAL UE 2		76	112	156	344	13

(suite du tableau page suivante)

Unités d'enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE 3 : Informatique industrielle						
Automatismes et informatique industrielle						
- Systèmes informatisés	A2I 21	14	24	24	62	4
- Automatismes industriels et réseaux	A2I 22	12	18	18	48	
Automatique						
- Modélisation et analyse des systèmes linéaires	AU 21	13	21	21	55	4
- Régulation des systèmes continus	AU 22	13	21	21	55	
Études et réalisations						
- Mise en œuvre en informatique industrielle	ER 22			40	40	2
TOTAL UE 3		52	84	124	260	10
TOTAL UE 1 + UE 2 + UE 3		184	308	348	840	
UE 4 : Projets tutorés et stages						
Projets tutorés	PT				140	3
Stages	ST		10 semaines			7
TOTAL COEFFICIENTS UE 4						10

C : cours magistraux, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques.

Les cours magistraux sont dispensés devant les étudiants suivant l'option en deuxième année.

Les travaux dirigés sont organisés en groupes de 26 étudiants au maximum.

La taille des groupes de travaux pratiques correspond à la moitié de celle des groupes de travaux dirigés.

Option “électrotechnique et électronique de puissance” EEP

Tableau des horaires et coefficients

Deuxième année

Unités d’enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE1 : Formation scientifique et humaine						
Mathématiques - Probabilités et statistiques, Mathématiques du signal numérique	Ma 2	28	28		56	3
Physique générale - Physique des capteurs, propagation, compatibilité électromagnétique	P 2	28	28		56	3
Culture et communication - Communication et insertion dans le milieu industriel	CC 2		28	40	68	3
Anglais - Perfectionnement de l’anglais général, professionnel et de spécialité	An 2		28	28	56	3
TOTAL UE 1		56	112	68	236	12

UE 2 : Génie électrique						
Électrotechnique et électronique de puissance - Conversion statique d’énergie - Entraînements électriques - Distribution de l’énergie électrique - Électronique de puissance et actionneurs	EEP 21 EEP 22 EEP 23 EEP 24	18 8 8 16	26 16 8 20	26 16 16 16	70 40 32 52	7
Électronique - Traitement analogique du signal - Traitement numérique du signal	EN 21 EN 22	13 13	21 21	21 21	55 55	4
Études et réalisations - Mise en œuvre en génie électrique	ER 21			40	40	2
TOTAL UE 2		76	112	156	344	13

(suite du tableau page suivante)

Unités d'enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE 3 : Informatique industrielle						
Automatismes et informatique industrielle						
- Systèmes informatisés	A2I 21	14	24	24	62	4
- Automatismes industriels et réseaux	A2I 22	12	18	18	48	
Automatique						
- Modélisation et analyse des systèmes linéaires	AU 21	13	21	21	55	4
- Régulation des systèmes continus	AU 22	13	21	21	55	
Études et réalisations						
- Mise en œuvre en informatique industrielle	ER 22			40	40	2
TOTAL UE 3		52	84	124	260	10
TOTAL UE 1 + UE 2 + UE 3		184	308	348	840	

UE 4 : Projets tutorés et stages						
Projets tutorés	PT				140	3
Stages	ST		10 semaines			7
TOTAL COEFFICIENTS UE 4						10

C : cours magistraux, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques.

Les cours magistraux sont dispensés devant les étudiants suivant l'option en deuxième année.

Les travaux dirigés sont organisés en groupes de 26 étudiants au maximum.

La taille des groupes de travaux pratiques correspond à la moitié de celle des groupes de travaux dirigés. Toutefois, certains TD et TP peuvent, notamment pour des raisons de sécurité (en particulier l'habilitation électrique), comporter des effectifs plus restreints.

Option “réseaux locaux industriels” RLI
Tableau des horaires et coefficients
Deuxième année

Unités d’enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE1 : Formation scientifique et humaine						
Mathématiques - Probabilités et statistiques, mathématiques du signal numérique	Ma 2	28	28		56	3
Physique générale - Physique des capteurs, propagation, compatibilité électromagnétique	P 2	28	28		56	3
Culture et communication - Communication et insertion dans le milieu industriel	CC 2		28	40	68	3
Anglais - Perfectionnement de l’anglais général, professionnel et de spécialité	An 2		28	28	56	3
TOTAL UE 1		56	112	68	236	12
UE 2 : Génie électrique						
Électrotechnique et électronique de puissance - Conversion statique d’énergie - Entraînements électriques	EEP 21 EEP 22	18 8	26 16	26 16	70 40	4
Électronique - Traitement analogique du signal - Traitement numérique du signal	EN 21 EN 22	13 13	21 21	21 21	55 55	4
Études et réalisations - Mise en œuvre en génie électrique	ER 21			40	40	2
TOTAL UE 2		52	84	124	260	10

(suite du tableau page suivante)

Unités d'enseignement Matières et modules	Modules	C	TD	TP	Total	Coef.
UE 3 : Informatique industrielle						
Automatismes et informatique industrielle						
- Systèmes informatisés	A2I 21	14	24	24	62	4
- Automatismes industriels et réseaux	A2I 22	12	18	18	48	
Automatique						
- Modélisation et analyse des systèmes linéaires	AU 21	13	21	21	55	4
- Régulation des systèmes continus	AU 22	13	21	21	55	
Réseaux locaux industriels						
- Méthodes et techniques des réseaux de communication	RLI 21	12	14	16	42	3
- Réseaux industriels	RLI 22	12	14	16	42	
Études et réalisations						
- Mise en œuvre en informatique industrielle	ER 22			40	40	2
TOTAL UE 3		76	112	156	344	13
TOTAL UE 1 + UE 2 + UE 3		184	308	348	840	

UE 4 : Projets tutorés et stages						
Projets tutorés	PT				140	3
Stages	ST		10 semaines			7
TOTAL COEFFICIENTS UE 4						10

C : cours magistraux, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques.

Les cours magistraux sont dispensés devant les étudiants suivant l'option en deuxième année.

Les travaux dirigés sont organisés en groupes de 26 étudiants au maximum.

La taille des groupes de travaux pratiques correspond à la moitié de celle des groupes de travaux dirigés

VI - FORMATION EN TROIS ANS, À DISTANCE ET AVEC REGROUPEMENTS

La formation est dispensée par modules, qui peuvent faire l'objet de validation d'acquis professionnels.

Le volume horaire de l'enseignement présentiel est de 1050 heures avec des modalités de regroupements (organisation et rythme) fixées par les départements.

Le stage professionnel d'au moins 10 semaines, ou 5 mois par alternance, peut également être sujet à la validation d'acquis professionnels.

VII - FORMATION EN ANNÉE SPÉCIALE

La grille horaire utilisée pour l'année spéciale est celle de deuxième année de l'option considérée. En fonction de l'origine des candidats, des validations d'acquis peuvent être faites afin de proposer un parcours pédagogique adapté à l'étudiant. Le total des heures d'enseignement restant dans la limite des 960 heures (840 heures pour la grille de deuxième année et 120 heures pour les enseignements complémentaires correspondant à la première année).

Au cours de l'année, un stage industriel d'une durée minimale de dix semaines est accompli.

VIII - FORMATION CONTINUE

Les objectifs de la formation continue sont identiques à ceux de la formation initiale à temps plein en deux ans. Le volume horaire de formation est de 1440 heures quand il n'y a pas de validation d'acquis professionnels. Aucun volume horaire minimum n'est imposé dans le cas d'une validation d'acquis professionnels. Le stage professionnel est d'au moins dix semaines. Les modules de formation ou le stage pourront faire l'objet de validation d'acquis professionnels.

IX - FORMATION EN APPRENTISSAGE

Les objectifs de la formation par apprentissage sont identiques à ceux de la formation initiale à temps plein en deux ans. L'organisation de la formation par apprentissage se déroule sur deux ans suivant un planning d'alternance régi par un accord entre l'IUT et les entreprises d'accueil.

X - CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Préambule

Le programme de génie électrique et informatique industrielle est découpé en unités d'enseignement (UE), elles-mêmes divisées en modules. Ces modules sont définis en terme d'objectifs académiques ou professionnels. Il importe de chercher à atteindre ces objectifs plutôt que de s'efforcer à dispenser l'ensemble des connaissances décliné pour chaque module. En fonction du contexte local, les contenus peuvent être adaptés, mais les objectifs doivent être validés.

UE1 : FORMATION SCIENTIFIQUE ET HUMAINE

Programme de mathématiques

Objectifs généraux : Donner aux étudiants les outils nécessaires aux disciplines du génie électrique et de l'informatique industrielle.

Module MA 11 : Fonctions et nombres complexes

Horaire : 66 heures (C : 30 h ; TD : 36 h)

Connaissances et savoir-faire attendus

Savoir utiliser les nombres complexes. Savoir calculer une intégrale et une primitive. Savoir intégrer une équation différentielle linéaire du premier ordre et linéaire du second ordre à coefficients constants.

Prérequis

Programme de mathématiques de terminale STI option électronique ou électrotechnique.

Programme

- Nombres complexes ;
- polynômes ;
- fractions rationnelles ;
- fonctions réelles d'une variable réelle :
 - . fonctions usuelles ;
 - . calcul différentiel ;
 - . développements limités ;
 - . calcul intégral ;
- équations différentielles du premier ordre ;
- équations différentielles du second ordre linéaires à coefficients constants.

Module MA 12 : Algèbre et géométrie

Horaire : 44 heures (C : 20 h C ; TD : 24 h)

Connaissances et savoir-faire attendus

- Acquisition de notions de base en calcul

vectorel ou affine dans des espaces à plusieurs dimensions

Prérequis

Calcul différentiel et calcul intégral.

Programme

- Espaces vectoriels, applications linéaires, matrices ;
- géométrie vectorielle et affine ;
- courbes planes ;
- fonctions réelles de plusieurs variables réelles et intégrales multiples.

Module MA 2 - Probabilités et statistiques - mathématiques du signal numérique

Horaire : 56 heures (C : 28 h ; TD : 28 h)

Connaissances et savoir-faire attendus

- Savoir passer de l'espace temporel à l'espace fréquentiel. Savoir résoudre une équation récurrente linéaire. Savoir utiliser les notions statistiques de base pour le recueil et le traitement des données.

Prérequis

Calcul différentiel et calcul intégral.

Programme

- Transformation de Fourier ;
- suites et séries numériques ;
- séries entières ;
- transformation en z ;
- probabilités et statistiques.

Programme d'anglais

Objectifs généraux : Pendant leur vie professionnelle, les étudiants auront fréquemment besoin d'utiliser l'anglais, que ce soit, par exemple, dans les contacts entre collègues, pendant les réunions, les visites professionnelles à l'étranger, au téléphone, ou pour faire une présentation d'un produit, traduire une documentation ou des fiches techniques.

L'objectif de l'IUT est donc de préparer les étudiants à ces types de besoins, sachant que l'anglais est un outil dont ils devront se servir dans leurs études, leur travail de technicien supérieur, leur vie personnelle.

Pour aboutir à ces objectifs, le programme se divise en 3 modules :

- 1) anglais général ;
- 2) anglais professionnel et de spécialité ;
- 3) perfectionnement de l'anglais général, professionnel et de spécialité.

Des tests de niveau international pourront être éventuellement proposés aux étudiants.

Module An 11 : Anglais général

Horaire : 50 heures (TD : 24 h ; TP : 26 h)

Programme

- 1) Compréhension orale :
 - suivre une conversation ;
 - comprendre un document oral ;
 - comprendre une situation ;
 - comprendre des consignes orales.
- 2) Compréhension écrite :
 - lire un texte simple ;
 - analyser un texte ;
 - extraire les informations d'un texte ;
 - comprendre des consignes écrites simples.
- 3) Expression orale :
 - se présenter ;
 - faire une description ou une présentation simple ;
 - transmettre des informations vécues et reçues ;
 - participer à une conversation de la vie courante.
- 4) Expression écrite :
 - décrire des objets ;
 - résumer un document écrit ou oral ;
 - raconter des événements ou des situations ;
 - reformuler par un texte ou par un schéma.

Module An 12 : Anglais professionnel et de spécialité

Horaire : 48 heures (TD : 24 h ; TP : 24 h)

Programme

- 1) Compréhension orale :
 - comprendre une conversation ou présentation simple à caractère technique ;
 - comprendre des consignes à caractère technique ;
 - comprendre des expressions mathématiques simples.
- 2) Compréhension écrite :
 - lire un texte technique élémentaire ;
 - repérer des informations dans un document technique simple ;
 - comprendre des consignes techniques simples.
- 3) Expression orale :
 - faire une présentation simple à caractère technique ;
 - transmettre des informations à caractère scientifique et technique ;
 - résumer ou reformuler un document technique oral élémentaire.

4) Expression écrite :

- rédiger un compte-rendu simple d'un document technique, oral ou écrit ;
- décrire un objet technique simple ;
- rédiger une notice technique simple.

Module An 2 : Perfectionnement de l'anglais général, professionnel et de spécialité

Horaire : 56 heures (TD : 28 h ; TP : 28 h)

Programme

1) Compréhension orale :

- suivre une discussion d'ordre général ou technique ;
- comprendre une présentation d'ordre général ou technique ;
- comprendre des informations (professionnelles) au téléphone .

2) Compréhension écrite :

- lire tout document général ou technique et en extraire les informations ;
- traduire tout document technique.

3) Expression orale :

- présenter de façon claire une machine, un système ou un procédé ;
- utiliser le téléphone pour :
 - . chercher des renseignements ;
 - . transmettre des informations.
- résumer un document d'ordre général ou technique.

4) Expression écrite :

- écrire une demande de documentation, de stage ou d'emploi ;
- rédiger un document, un curriculum vitae, une lettre de motivation ;
- faire un compte-rendu d'un document d'ordre général ou technique, oral ou écrit ;
- décrire une machine, un système ou un procédé ;
- rédiger un mode d'emploi, une fiche ou une notice technique.

Programme de culture et communication

Objectifs généraux : Les deux objectifs énoncés pour la première et la deuxième année :

- devenir autonome ;
 - réussir son insertion professionnelle ;
- exigent bien évidemment l'amélioration constante de la qualité de l'expression, qu'elle soit écrite ou orale.

Les différents travaux proposés peuvent être réa-

lisés individuellement ou en groupe et supposent l'investissement de l'équipe pédagogique dans des projets transdisciplinaires s'appuyant sur les nouvelles technologies d'information et de communication. Les projets tutorés doivent favoriser le développement personnel et la pertinence de la communication.

L'accès aux cultures (nationale, européenne et extra européenne) reste une préoccupation essentielle en première année et les savoirs requis sont davantage précisés en deuxième année. Cependant, pour l'ensemble des activités, la distinction entre première et deuxième année de la formation ne doit pas empêcher anticipations et retours selon les besoins.

Module CC1 : Recherche et traitement de l'information

Horaire : 80 heures (TD : 32 h ; TP : 48 h)

Objectif professionnel : Devenir autonome.

Programme

1) Construire un projet personnel et professionnel
Il s'agit de donner à l'étudiant les moyens de se connaître lui-même et de rencontrer le milieu industriel afin qu'il vive sa préparation au DUT GEII comme un acte volontaire, choisi et devant le mener à son épanouissement personnel et à sa réussite professionnelle.

2) Être capable de s'informer :

- accès aux bases de données ;
- sélection et hiérarchisation des informations ;
- restitution des contenus ;
- constitution d'un corpus.

3) Acquérir des méthodes :

- analyse ;
- synthèse ;
- reformulation : exposés, comptes rendus.

Module CC2 : Communication et insertion dans le milieu industriel

Horaire : 68 heures (TD : 28 h ; TP : 40 h)

Objectif professionnel : Réussir son insertion professionnelle.

Programme

1) Extraire des données, analyser et synthétiser dans les domaines d'études suivants :

- fonds culturel général ;
- environnement technologique ;
- économie d'entreprise et législation ;
- histoire des sciences et des techniques ;
- actualité.

2) Communication en entreprise et relations humaines :

- rédaction et mise en page de :
 - . rapports ;
 - . fiches techniques ;
 - . posters scientifiques et techniques ;
 - . cahiers des charges...
- exposés et soutenances ;
- conduite de réunions, management et animation transversale.

3) Rechercher un emploi :

- curriculum vitae ;
- lettres (candidature spontanée, réponse aux offres) ;
- téléphone ;
- entretiens.

Programme de physique

Objectifs généraux : Les domaines de la physique sont vastes et variés. L'objectif de ce programme est une sensibilisation aux lois physiques qui gouvernent l'électronique (capteurs, transmetteurs...). Les analogies entre les divers domaines de la physique étudiés en GEII seront mis en valeur, afin de mettre en avant l'unité des mécanismes de pensée en physique et dans les sciences en général. Sans chercher trop à théoriser les phénomènes, on cherchera à éveiller l'intuition et le sens physique.

Les travaux pratiques sont en lien direct avec l'unité génie électrique. Les volumes horaires affectés aux travaux pratiques de l'UE 2 incluent les travaux pratiques de physique.

Module P1 : Physique pour le GEII

Horaires : 64 heures (C : 16 h ; TD : 48 h)

Connaissances et savoir-faire attendus

- Comprendre le fonctionnement physique des composants de base : diode, transistor bipolaire, transistors à effet de champ, JFET et MOSFET ;
- comprendre le fonctionnement physique des composants qui convertissent l'énergie électrique en un rayonnement optique et de ceux qui permettent de détecter un rayonnement optique pour le traduire en un signal électrique ;
- comprendre le mouvement d'un solide en translation et en rotation ;
- savoir établir le schéma équivalent d'un système thermique pour dimensionner un

dispositif de transfert de chaleur.

Prérequis

- Équations différentielles du 2ème ordre linéaires à coefficients constants ;
- bases de calcul vectoriel ;
- dérivées et primitives de fonctions simples.

Programme

1) Physique des composants :

- conductivité des matériaux (métal, isolant, semi-conducteur) ;
- physique des semi-conducteurs :
 - . niveaux et bandes d'énergie ;
 - . diffusion ;
 - . jonctions ;
 - . application aux diodes et aux transistors.

2) Optoélectronique :

- notions d'optique géométrique ;
- spectre électromagnétique ;
- grandeurs photométriques ;
- interaction photon-matière ;
- Émetteurs : DEL, LASER ;
- photorécepteurs, CCD ;
- cellules solaires.

3) Notions fondamentales de mécanique :

- force et moments de forces, couples de forces ;
- grandeurs cinématiques, notions de repères ;
- dynamique des particules chargées. Moment d'inertie. Dynamique des systèmes en rotation autour d'un axe fixe ;
- travail, énergie, puissance ;
- théorème de l'énergie cinétique. conversion d'énergie ;
- rendement.

4) Phénomènes thermiques :

- transmission de la chaleur : conduction, convection, rayonnement ;
- équation de propagation de la chaleur ;
- calculs thermiques (résistance et capacité thermiques).

Module P2 : Physique des capteurs, propagation, compatibilité électromagnétique

Horaires : 56 heures (C : 28 h ; TD : 28 h)

Connaissances et savoir-faire attendus

- Comprendre les phénomènes fondamentaux de la propagation, comprendre la propagation sur les lignes, savoir mettre en œuvre une liaison par fibre optique ;
- connaître le comportement des capteurs courants, connaître le vocabulaire associé à la

mesure, apporter une compétence dans le choix des capteurs et leur mise en œuvre dans une chaîne de mesure ;

- comprendre l'importance et l'omniprésence de la CEM, savoir qu'il existe des normes à respecter et des tests à réaliser.

Prérequis

- Notations complexes, fonctions de plusieurs variables, équations différentielles linéaires ;
- module P1 ;
- connaissances de base d'électricité, d'électrostatique et d'électromagnétisme ;
- connaissances des fonctions de l'électronique ;
- avoir les connaissances pratiques en électronique et électrotechnique acquises en 1ère année ;

Programme

- 1) Phénomènes de propagation :
 - présentation des phénomènes de propagation ;
 - fonction d'onde sinusoïdale ;
 - double périodicité (spatiale et temporelle) ;
 - ligne de transmission, équations des télégraphistes ;
 - adaptation d'impédance ;
 - régime sinusoïdal. régime quelconque ;
 - caractéristiques des lignes de transmission ;
 - bilan d'une liaison optoélectronique.
- 2) Physique des capteurs :
 - chaîne de mesure et calibrage ;
 - métrologie ;
 - capteurs : température, position, grandeurs mécaniques... ;
- 3) Compatibilité électromagnétique :
 - qu'est-ce que la CEM ?
 - les types de perturbations (conduites et rayonnées) ;
 - les perturbations (sources- identification- exemple, foudre) ;
 - les modes de couplage (impédance commune- carte à châssis- diaphonie capacitive- diaphonie inductive- champ à fil- champ à boucle) ;
 - les circuits sensibles ;
 - compréhension et évaluation des modes de propagation des perturbations (mode différentiel et mode commun) ;
 - les composants réels ;
 - problèmes de masse et de référence de potentiel ;
 - câbles blindés et non blindés ;
 - tests d'immunité au titre du marquage CE.

UE2 : GÉNIE ÉLECTRIQUE

Électricité, électrotechnique, électronique de puissance

Objectifs généraux : L'électricité et l'électrotechnique sont des disciplines fondamentales pour un diplômé GEII qui devra, quel que soit son secteur d'activité, maîtriser les circuits électriques.

L'objectif essentiel en 1ère année est d'appréhender le fonctionnement de ces circuits électriques et de connaître les principales lois s'y rapportant, en vue de modéliser ces circuits en régimes continu ou variable.

Le module électrotechnique traite les bases de l'électrostatique et de l'électromagnétisme pour pouvoir analyser les premiers composants de la conversion d'énergie : transformateurs et machines à courant continu. Une introduction à l'électronique de puissance est effectuée à travers les redresseurs.

La conversion d'énergie électrique est la notion essentielle en deuxième année. L'électronique de puissance se rapporte à la conversion statique et à ses composants alors que la conversion électromécanique est traitée sous l'aspect variation de vitesse pour les machines à courant alternatif. Deux modules optionnels complètent cette formation pour l'option EEP avec un approfondissement du tronc commun et un module sur la distribution électrique.

Enfin, la sécurité électrique est intégrée à ces enseignements en 1ère année pour les bacheliers scientifiques et en 2ème année pour l'option EEP (Préparation à l'habilitation électrique B2V).

Module ELT 11 : Analyse des signaux et circuits électriques

Horaire : 69 heures (C : 25 h ; TD : 24 h ; TP : 20 h)

Objectifs professionnels

- Décrire les signaux élémentaires de l'électricité et leurs grandeurs caractéristiques dans les domaines temporels et fréquentiels. Connaître les principales relations temps - fréquence ;
- connaître et appliquer les lois générales de l'électricité en régime continu et en régime sinusoïdal monophasé et triphasé ;
- savoir calculer un courant, une tension, une puissance, une impédance, un modèle équivalent ;

- connaître les comportements fondamentaux des systèmes du 1er et du 2ème ordre dans le domaine temporel et dans le domaine fréquentiel ;
- utiliser un logiciel de simulation pour comprendre le comportement d'un circuit électrique préalablement modélisé et prévoir ses réponses caractéristiques ;
- mesurer, avec une instrumentation appropriée, une grandeur électrique ou une impédance ;
- caractériser expérimentalement un système continu par une réponse indicielle et/ou par une réponse en fréquence ;
- avoir un regard critique sur les résultats d'analyse, de simulation, de mesures ;
- être sensibilisé aux risques électriques et préparé à l'habilitation électrique.

Prérequis

- Primitives et dérivées de fonctions simples (polynômes et fonctions trigonométriques) ;
- calcul vectoriel et nombres complexes.

Programme

- 1) Analyse des signaux analogiques :
 - classification des signaux ;
 - description temporelle des signaux de base et de leurs grandeurs caractéristiques. relations grandeurs simples, grandeurs composées ;
 - description fréquentielle des signaux périodiques quelconques.
- 2) Analyse des circuits électriques :
 - lois générales de l'électricité en régime continu et en régime sinusoïdal monophasé et triphasé ;
 - notions d'impédance complexe et de puissance complexe ;
 - couplage de récepteurs ;
 - notions de déséquilibre en courant basées sur la représentation de Fresnel.
- 3) Analyse des systèmes continus. Systèmes fondamentaux du 1er et du 2ème ordre :
 - classification des systèmes ;
 - descriptions temporelles et fréquentielles des systèmes linéaires, relations temps-fréquence ;
 - représentation graphique du comportement fréquentiel, diagramme de bode ;
 - comportements temps et fréquence des systèmes fondamentaux du 1er et 2ème ordre.
- 4) Logiciels de description et de simulation des signaux, circuits et composants :
 - outils de description et de simulation analogique ;

- outils de description système ou fonctionnelle.

5) Sécurité électrique :

- sensibilisation aux problèmes de sécurité en vue des travaux pratiques ;
- notions sur l'appareillage électrique.
- préparation à la certification de niveau B1V.

Module ELT 12 : Électrotechnique et électronique de puissance

Horaire : 68 heures (C : 20h ; TD : 24h ; TP : 24h)

Objectifs professionnels

- Connaître les principales notions d'électrostatique et d'électromagnétisme en vue des applications du génie électrique (condensateurs, circuits magnétiques, machines tournantes) ;
- avoir des notions sur le régime non-linéaire (circuits magnétiques) et sur le dimensionnement des composants passifs ;
- connaître le fonctionnement des principaux éléments de l'électrotechnique (transformateur, machine à courant continu, redresseurs) sous les aspects fonctionnels et technologiques ;
- savoir effectuer les mesures de grandeurs électriques : intensité, ddp, puissances, à l'aide des appareils appropriés.

Prérequis

- Primitives et dérivées de fonctions simples (polynômes et fonctions trigonométriques) ;
- calcul vectoriel, nombres complexes, représentations ;
- équations différentielles du 1er et 2nd ordre linéaires à coefficients constants ;
- analyse des circuits électriques du module ELT11.

Programme

- 1) Electrostatique :
 - notions de champ et de flux électrique : représentation des grandeurs sous formes intégrales, matériaux en régime linéaire, phénomène d'influence, capacité, énergie et force.
- 2) Électromagnétisme :
 - notions de champ et de flux magnétique : représentation des grandeurs sous formes intégrale ;
 - matériaux en régime linéaire et non linéaire (courbes d'aimantation, hystérésis) ;
 - circuits magnétiques : illustration sur des exemples concrets à l'aide de la loi d'Hopkinson ;
 - inductance : définitions, FEM d'auto-induction, énergie et force ;

- milieux aimantés : dimensionnement de circuits magnétiques classiques, les aimants, applications ;

- composants passifs : technologie des condensateurs, des inductances et des résistances de puissance, schémas équivalents, éléments de choix et de dimensionnement.

3) Le transformateur industriel :

- le transformateur monophasé. Notions de flux forcé, schéma équivalent, essais, bilan des puissances ;

- le transformateur triphasé. Couplages, schéma équivalent monophasé.

4) La machine à courant continu :

- constitution, machines à inducteur bobiné, à aimants permanents ;

- principe de création de la f.e.m. et du couple électromagnétique ;

- relations fondamentales, réversibilité ;

- réglages de la vitesse et du couple ;

- présentation des différents modes d'excitation, particularité du moteur universel.

5) Le redressement monophasé :

- objectif de la conversion alternatif-continu ;

- montage redresseurs de tension non commandés ;

- principe du contrôle de la puissance : redressement commandé, débit sur charge RL, RLE.

Module EEP 21 : Conversion statique d'énergie

Horaire : 70 heures (C : 18 h ; TD : 26 h ; TP : 26 h)

Objectifs professionnels

- Connaître les principes de l'électronique de puissance et comprendre le rôle de chaque type de conversion ;

- maîtriser le fonctionnement des convertisseurs représentatifs de chaque type de conversion en vue de leur dimensionnement ;

- connaître les principales applications de l'électronique de puissance et savoir choisir un convertisseur statique en fonction de l'application visée.

Prérequis

- Électricité : module ELT11 "Analyse des signaux et circuits électriques" ;

- électrotechnique : module ELT12 "Électrotechnique et électronique de puissance" ;

- équations différentielles, nombres complexes, transformée de Laplace.

Programme

1) Introduction à l'électronique de commutation :

- semi-conducteurs en commutation ;

- fonctions interrupteur, commutations forcées et naturelles ;

- type de semi-conducteurs et associations ;

- nature des sources et des charges, réversibilité ;

- règles d'association.

2) Convertisseurs AC-DC :

- redresseurs de tension à thyristors monophasés et triphasés : fonctionnement interne ;

- définition et mesure des grandeurs entrée-sortie ;

- Réversibilités.

3) Conversion DC-DC :

- étude des hacheurs de base ;

- hacheurs réversibles ;

- alimentations à découpage isolées ;

- circuits magnétiques en régime non-sinusoidal ;

- étude des alimentations Flyback et Forward ;

- alimentations symétriques.

4) Conversion DC-AC :

- onduleur de tension en ondes pleines ;

- onduleur en MLI : Principes ;

- structures d'alimentations sans coupure ;

- technologie des batteries d'accumulateurs ;

5) Conversion AC-AC :

- gradateur monophasé sur charge résistive.

Module EEP 22 : Entraînements électriques

Horaire : 40 heures (C : 8 h ; TD : 16 h ; TP : 16 h)

Objectifs professionnels

- Maîtriser le principe d'un champ tournant ;

- connaître le principe de fonctionnement des machines synchrones et asynchrones ;

- connaître les principales associations convertisseurs - machines et les principes de la commande à vitesse variable.

Prérequis

- Électricité : module ELT11 "Analyse des signaux et circuits électriques" ;

- électrotechnique : module ELT12 "Électrotechnique et électronique de puissance" ;

- électronique de puissance : module EEP21 "Conversion statique d'énergie" ;

- équations différentielles, nombres complexes, transformée de Laplace.

Programme :

- Champ magnétique, principe du champ tournant ;

- constitution des machines alternatives ;

- machine synchrone, modèle de Behn-Eschenburg ;
- machine asynchrone, modèle inductif, schémas équivalents en régime permanent ;
- production de couple ;
- principe de la commande à vitesse variable ;
- moteurs pas à pas. Machines spéciales ;
- critères de choix et mise en œuvre d'un entraînement à vitesse variable.

Modules spécifiques de l'option électrotechnique et électronique de puissance

Module EEP 23 : distribution de l'énergie électrique

Horaire : 32 heures (C : 8 h ; TD : 8 h ; TP : 16 h)

Objectifs professionnels

- Connaître la structure d'un réseau électrique de distribution basse tension ;
- savoir dimensionner un réseau et choisir l'appareillage correspondant ;
- être préparé en vue de l'habilitation électrique.

Prérequis

- Électricité : module ELT11 "Analyse des signaux et circuits électriques" ;
- électrotechnique : module ELT12 "Électrotechnique et électronique de puissance" ;
- équations différentielles, nombres complexes, transformée de Laplace.

Programme

- Structure d'un réseau ;
- protection des personnes ;
- les schémas de liaisons à la terre (SLT), régimes de neutre ;
- appareillages ;
- chutes de tension et courants de court-circuit, limités aux réseaux en antenne ;
- systèmes déséquilibrés, composantes symétriques ;
- préparation à la certification B2V.

Module EEP 24 : Électronique de puissance et actionneurs

Horaire : 52 heures (C : 16 h ; TD : 20 h ; TP : 16 h)

Module pour l'option EEP

Objectifs professionnels

- Maîtriser les principes généraux de l'électronique de commutation ;
- connaître la technologie des composants semi-conducteurs et des composants passifs en vue

- de leur choix et de leur dimensionnement ;
- connaître les principales applications de l'électronique de puissance et savoir choisir un convertisseur statique en fonction de l'application visée ;
- connaître le principe de fonctionnement des machines synchrones, asynchrones et des machines spéciales ;
- savoir modéliser une machine en régime permanent en vue de la commande à vitesse variable ;
- connaître les principaux critères de choix d'un entraînement à vitesse variable.

Prérequis

- Électricité : module ELT11 "Analyse des signaux et circuits électriques" ;
- électrotechnique : module ELT12 "Électrotechnique et électronique de puissance" ;
- équations différentielles, nombres complexes, transformée de Laplace.

Programme :

- 1) Électronique de puissance : approfondissement du module EEP 21 :
 - synthèse des convertisseurs statiques ;
 - les composants pour l'électronique de puissance ;
 - les composants semi-conducteurs : critères de choix, modélisation et commande ;
 - composants magnétiques et condensateurs : choix et dimensionnement ;
 - compléments sur la conversion AC-DC : redresseur de courant, régime discontinu ;
 - compléments sur la conversion DC-DC : étude des régimes continu et discontinu, filtrage des grandeurs entrée-sortie, hacheurs parallèle et à accumulation ;
 - alimentations à résonance ;
 - compléments sur la conversion DC-AC : commutateur de courant, onduleurs sur charges résonantes ;
 - gradateur sur charge inductive.
- 2) Machines à courant alternatif et variation de vitesse : approfondissement du module EEP 22 :
 - champ magnétique : production d'une excitation magnétique (bobinages et aimants), création d'un champ à répartition spatiale et sinusoïdale, champ tournant, théorème de Ferraris, identification des inductances, FEM, production de couple ;

- machine synchrone : modèle de Behn-Eschenburg, technologie des machines synchrones ;
- machine asynchrone : modèle inductif, schémas équivalents en régime permanent, production de couple, commandes scalaire et vectorielle en régime permanent, technologie des machines asynchrones ;
- machines spéciales : moteur à réluctance variable, moteurs pas à pas ;
- association convertisseurs - machines : asservissement du couple et de la vitesse, critères de choix et mise en œuvre d'un entraînement à vitesse variable.

Électronique

Objectifs généraux : Le programme d'électronique a pour objectif d'apporter les connaissances nécessaires à l'exploitation de signal, sous une forme analogique ou numérique, à laquelle peut être confronté à des degrés divers, tout diplômé GEII, ceci par une formation de base en composants, fonctions élémentaires, production de signaux, traitement et transmission analogiques et numériques.

Module EN 11 : Composants et circuits intégrés de base

Horaire : 60 heures (cours : 16 h ; TD : 24 h ; TP : 20 h)

Objectifs professionnels

- Connaître les composants et les circuits intégrés de base pour réaliser les fonctions élémentaires de l'électronique ;
- savoir choisir, en fonction de l'application, une technologie, un composant ;
- connaître et prendre en compte les limitations d'un composant réel ;
- savoir associer à un composant semi-conducteur de base le modèle le mieux adapté à une utilisation ;
- savoir simuler un composant et son comportement (en fréquence par exemple) ;
- savoir exploiter un document constructeur ;
- savoir identifier, sur un schéma, les blocs de fonctions élémentaires (sources de tension ou de courant, dispositifs à amplificateurs opérationnels...).

Prérequis

- Mathématiques : calcul complexes, équations différentielles linéaires...

- électricité : modélisation des signaux et circuits en régime harmonique ;
- physique : semi-conducteurs ;
- anglais : lecture/compréhension de l'anglais technique.

Programme

1) Composants semi-conducteurs :

- diodes, transistors bipolaires, transistors à effet de champ, transistors MOS ;
- composants optoélectroniques : diodes électroluminescentes, diodes laser, photorécepteurs, photo résistances.

2) Sources de références

- Sources de tension :

- . rôle dans un circuit intégré, exemple, Caractéristiques ;
- . montages à diode zener, band gap, régulateurs de tension intégrés.

- Sources de courant :

- . rôle dans un circuit intégré, exemples, caractéristiques ;
- . miroirs de courant à transistors bipolaires, à MOSFET.

3) Amplificateur opérationnel

- Amplificateur opérationnel parfait :

- . montages inverseurs et non-inverseurs ;
- . montages intégrateurs et dérivateurs ;
- . filtres d'ordre 1 et 2 (calcul de fonctions de transfert) ;

- . montages non linéaires (comparateurs, redresseurs, amplificateurs logarithmiques...);
- . amplificateurs d'instrumentation.

- Amplificateur opérationnel réel :

- . défauts statiques ;
- . bande passante, vitesse de balayage ;
- . gain différentiel en boucle ouverte, impédances d'entrée différentielle, de mode commun, de sortie ;
- . courant maximal dans la charge ;
- . influence de ces défauts sur les caractéristiques des montages de base ;
- . polarisation et alimentation non symétrique.

4) Circuits intégrés fondamentaux :

- principales familles de circuits intégrés ;
- recherche et exploitation de données constructeur, lecture d'un catalogue de composants intégrés,
- utilisation d'une note d'applications de composants tels que : amplificateur,

comparateur, régulateur...

- simulation, réalisation et test d'un montage de base réalisé à partir d'un circuit intégré.

Module EN 12 : Fonctions élémentaires de l'électronique

Horaires : 64 heures (C : 16h ; TD : 24h ; TP : 24h)

Objectifs professionnels

- Savoir identifier et analyser, dans un schéma complexe, les blocs générant ou amplifiant des signaux ;

- savoir répondre à un besoin :

. de génération de signaux en spécifications (période, durée, temps de montée, ...);

. d'amplification BF de signal et de puissance.

- savoir choisir la technologie la plus adaptée ;

- savoir tester l'application réalisée ;

- savoir rédiger une documentation technique.

Prérequis

- Électronique : connaissance des composants et circuits de base de EN 11 ;

- mathématiques : séries de Fourier ;

- physique : phénomènes thermiques.

Programme

1) Génération de signaux non sinusoïdaux :

- principes associés à la génération des signaux ;

- générateurs de signaux périodiques :

. signaux carrés et triangulaires (multivibrateur, timer), générateurs de rampe,

. générateurs de fonctions intégrés.

2) Amplification de signal :

- définition de la fonction amplification (de tension, de courant et de puissance) ;

- classification des amplificateurs, exemple sélectif, large bande...

- réalisation à partir d'amplificateurs opérationnels ;

- l'amplificateur réel : dynamique, bande passante, non linéarités...

- les amplificateurs différentiels ;

- les structures translinéaires, les OTA...

3) L'amplification de puissance :

- les classes d'amplification (A, B, C, D) : principe, rendement, distorsion, applications ;

- technologie et modélisation des transistors de puissance ;

- technologie des amplificateurs de puissance intégrés, caractéristiques, critères de choix, mise en œuvre ;

- le dimensionnement des composants.

Module EN 21 : Traitement analogique du signal

Horaires : 55 heures (C : 13h ; TD : 21h ; TP : 21h)

Objectifs professionnels

- À partir d'un cahier des charges, savoir choisir la technologie et définir les spécifications d'un filtre analogique et savoir concevoir, simuler, réaliser et tester ce filtre ;

- être à même de réaliser et tester un oscillateur, de mettre en œuvre des circuits spécialisés ;

- connaître et savoir exploiter la boucle à verrouillage de phase ;

- connaître les techniques de modulation/démodulation analogiques (amplitude, fréquence, phase) et le changement de fréquence ;

- posséder des notions sur le bruit en électronique.

Prérequis

- Module ELT 11 Analyse des signaux et circuits électriques ;

- modules EN 11 Composants et circuits intégrés de base et EN 12 Fonctions élémentaires de l'électronique

Programme

1) Filtrage analogique :

- rôle de la fonction filtrage ;

- classification des filtres selon les propriétés : passe bas, passe haut, passe bande, réjecteur de bande, multi-bandes ;

- les filtres analogiques :

. filtres passifs et actifs du 1er et 2ème ordre ;

. spécifications d'un filtre : gabarit d'amplitude ;

. cellules de filtres actifs 1er et 2ème ordre ;

. fonctions d'approximation : Butterworth, Tchebychev, ..., propriétés, critères de choix ;

. synthèse cascade d'un filtre actif ;

. filtres à capacités commutées ;

. état de l'art des réalisations intégrées "filtres actifs" disponibles et critères de choix.

- conception assistée par ordinateur, réalisation et test d'un filtre analogique.

2) Génération de signaux sinusoïdaux :

- définition d'un signal sinusoïdal en termes d'amplitude, fréquence, phase, stabilité, distorsion harmonique ;

- conditions d'oscillation d'un oscillateur harmonique ;

- différents types d'oscillateurs :

. à circuit RC (à pont de Wien, à déphasage...);

. à circuit LC ;

- oscillateurs contrôlés en courant ou en tension ;

- oscillateurs à quartz ;

- stabilisation en amplitude et fréquence, pureté spectrale, distorsion, taux de distorsion.

3) Notions sur les modulations analogiques et le changement de fréquence :

- principe de la modulation et de la démodulation ;

- signaux et circuits pour la modulation d'amplitude ;

- signaux et circuits pour les modulations angulaires ;

- changement de fréquence.

4) La boucle à verrouillage de phase (PLL) :

- structure, fonctionnement, modélisation ;

- analyse linéaire de la boucle verrouillée ;

- analyse non linéaire des phénomènes transitoires ;

- applications : synthèse de fréquence, modulation et démodulation, circuits associés.

5) Notions sur le bruit en électronique.

Module EN 22 : Traitement numérique du signal

Horaire : 55 heures (C : 13 h ; TD : 21 h ; TP : 21 h)

Objectifs professionnels

- Comprendre le rôle des différents maillons d'une chaîne simplifiée de traitement numérique du signal : filtre anti-repliement, échantillonneur (échantillonneur-bloqueur), convertisseurs analogique-numérique et numérique-analogique ;
- savoir traduire un besoin de traitement numérique du signal en spécifications des différents composants nécessaires pour réaliser le traitement ;

- savoir réaliser une chaîne d'acquisition de signaux avec ces composants ;

- savoir mettre en œuvre une carte d'acquisition.

Prérequis

- Fonctions électroniques analogiques de base ;

- fonctions logiques combinatoires et séquentielles élémentaires (portes, décodeurs, multiplexeurs, registres, compteurs...);

- mathématiques du signal numérique (MA 2 : transformées en Z et de Fourier...).

Programme

1) Modélisation des signaux et systèmes numériques :

- synoptique de la chaîne de traitement numérique d'un signal analogique ;

- description temporelle et fréquentielle d'un signal en temps discret : théorème d'échantillonnage ;

- la fonction échantillonnage : échantillonneur et échantillonneur bloqueur, principes, technologie, critères de choix, mise en œuvre ;

- quantification : rôle, erreur de quantification, bruit de quantification ;

- la fonction quantification : conversion analogique-numérique, principes, technologie, critères de choix, mise en œuvre ;

- la fonction restitution : conversion numérique-analogique, principes, technologie, critères de choix, mise en œuvre ;

- modélisation des systèmes échantillonnés du premier et second ordre (réponses indicielle, impulsionnelle et transformée en Z).

2) Filtrage numérique :

- exemples introductifs de filtres numériques ;

- définition et propriétés des filtres à réponse impulsionnelle infinie ;

- synthèse par transformée bilinéaire des filtres à réponse impulsionnelle infinie ;

- définition et propriétés des filtres à réponse impulsionnelle finie ;

- synthèse par transformée de Fourier d'un filtre à réponse impulsionnelle finie ;

- classification et comparaison des architectures pour la réalisation d'un filtre numérique ;

- simulation, mise en œuvre à l'aide d'un outil de développement, et test d'un filtre numérique sur une carte à DSP spécialisée ;

- notions sur les problèmes de réalisation : codage des coefficients, dépassement, arrondi...

3) Notions sur les systèmes de traitement et de transmission numérique de données :

- modulations par message numérique ;

- procédés de transmission numérique ;

- modulations numériques, modem ;

- éléments de théorie de l'information ;

- codage de l'information, codes fondamentaux, propriétés ;

- notions sur la compression de données.

Modules spécifiques de l'option électronique

Objectifs généraux

L'option électronique a pour vocation de

former aux méthodes théoriques, aux techniques et aux technologies mises en œuvre dans les systèmes et réseaux de télécommunications fonctionnant en hautes fréquences et en hyperfréquences (radio, télévision, téléphone GSM, radar ...).

Module EN 23 : Amplification radiofréquences, transmission et antennes

Horaire : 42 heures (C : 12h ; TD : 14h ; TP : 16h)

Objectifs professionnels

- Comprendre les mécanismes de base de la propagation ;
- connaître et savoir mesurer les caractéristiques du support de transmission ;
- savoir mettre en œuvre un support de liaison adapté à une application ;
- savoir caractériser et exploiter une antenne ;
- savoir caractériser une antenne et mesurer ses paramètres électriques ;
- savoir localiser les différentes sources de bruit d'un système de télécommunication, évaluer et mesurer un rapport signal sur bruit ;
- connaître les problèmes spécifiques liés à l'amplification des signaux à hautes et hyperfréquences (gamme 300 MHz - 30 GHz).

Prérequis

- Équations différentielles, analyse de Fourier ;
- propagation des ondes ;
- amplification, filtrage.

Programme

- 1) L'amplification radiofréquence :
 - technologie et modèles des composants utilisés en hautes et hyper fréquences ;
 - calcul des amplificateurs et des filtres HF, des amplificateurs HF de puissance ;
 - introduction aux amplificateurs monolithiques intégrés ;
 - conception, simulation et caractérisation d'un amplificateur à l'aide de l'instrumentation spécifique des techniques hautes et hyper fréquences (analyseur de spectre) ;
 - éléments spécifiques de puissance en hautes et hyper fréquences (klystron, circulateur...).
- 2) Transmission et lignes :
 - rôle de la fonction transmission ;
 - caractéristiques du support de transmission : bande passante, débit, atténuation, impédance caractéristique, puissance transmise ;
 - compléments sur les phénomènes de

propagation : vitesse de propagation, ondes réfléchies et transmises, ondes stationnaires et progressives ;

- méthodes et outils utilisés pour l'analyse et la synthèse des circuits et systèmes hyperfréquences : matrice de répartition, abaque de Smith, réflectométrie, paramètres S... ;
- transmission des ondes électromagnétiques sur lignes filaires ou coaxiales et applications (informatique et téléphonie) ;
- transmission des ondes électromagnétiques par guide d'onde ou fibre optique et applications (TV, téléphonie, communication millimétrique, informatique, instrumentation) ;
- technologie des lignes micro rubans.

3) Antennes :

- rôle de l'antenne dans un système de transmission ;
- propriétés générales : rayonnement, champ lointain, champ proche, puissance rayonnée, groupement d'antennes et interférences ;
- caractéristiques électriques : diagramme de rayonnement, gain, directivité, polarisation, bande passante, température de bruit, impédance, adaptation ;
- propagation en espace libre et applications (liaisons hertziennes, par satellite, communications mobiles...)
- classification des antennes : filaires, parabole, rayonnantes...
- description d'applications (radio, tv, téléphonie mobile) intégrant une antenne en émission et en réception, notion de bilan de liaison.

4) Le bruit en électronique :

- classification des sources de bruit ;
- rapport signal/bruit d'une source de signal ;
- facteur de bruit des systèmes linéaires ;
- rapport signal/bruit en sortie d'un système linéaire ;
- facteur de bruit d'un système non linéaire : cas du changeur de fréquence.

Module EN 24 : Télécommunications et systèmes

Horaire : 42 heures (C : 12h ; TD : 14h ; TP : 16h)

Objectifs professionnels

- Connaître l'organisation et les principes fondamentaux des systèmes de production, diffusion et réception radio et télévision (analogique et numérique) ou d'un système de

téléphonie mobile ;

- Connaître les principes de traitement du signal et des techniques de modulation en amplitude, fréquence et phase ;

- savoir analyser et caractériser un émetteur ou un récepteur de signal analogique (modulation, démodulation, amplification, filtrage) ;

- connaître les principes de transmission de données numériques.

Prérequis

- Synthèse de fonctions logiques combinatoires et séquentielles ;

- contenus des modules EN 21, EN 22 et EN 23.

Programme

1) Principe d'une chaîne de transmission :

- fonctions associées à l'émetteur ;

- fonctions associées au récepteur ;

- comparaison des transmissions analogiques et numériques, avantages et inconvénients ;

- description d'exemples analogiques : radio, télévision ;

- description d'exemples numériques : téléphonie, réseaux sans fil, GPS... ;

2) Modulations analogiques, changements de fréquence :

- approfondissement des thèmes abordés en EN 21 ;

- compléments.

3) Transmissions numériques :

- transmission numérique en bande de base ;

- transmission numérique sur fréquence porteuse ;

- détection et correction d'erreurs ;

- notion de transmission par étalement de spectre

- modulations numériques .

4) Codage et compression de données :

- codage et information ;

- codage de source, codage de canal ;

- principes de compression du son ;

- principes de compression d'image ;

5) Production, diffusion et restitution de l'image et du son :

- codage du son (procédés NICAM, MUSICAM...);

- organisation d'un système de diffusion radio (analogique, numérique) ;

- image vidéo couleur et codages PAL, SECAM et vidéo numérique ;

- organisation d'un système de diffusion télévision (analogique, numérique) ;

- organisation d'un système de téléphonie mobile (DECT, GSM...).

UE3 : INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Automatismes et informatique industrielle

Objectifs généraux : Former des techniciens supérieurs capables d'analyser, d'intégrer et de mettre en œuvre une partie d'un système informatique à une plate-forme intégrant des périphériques industriels, de développer certaines des composantes tant matérielles que logicielles d'un tel système ou de le développer en entier, de faire communiquer plusieurs systèmes.

Module A2I-11 : Traitement câblé et langages de description matérielle

Horaire : 80 heures (cours : 10 h ; TD : 26 h ; TP : 44h)

Objectifs professionnels

L'étudiant doit savoir à l'issue de ce module : analyser, formuler, réduire, traduire sous différentes formes un problème élémentaire de logique, utiliser une méthode de spécification et de description des matériels, choisir et justifier le choix d'une solution technologique, en tenant compte des contraintes (environnement, consommation, vitesse, coût, etc.). Connaître les fonctions mises en jeu dans les systèmes programmés.

Prérequis

Niveau terminales technologique et scientifique

Programme

1) Concepts de base :

- algèbre de Boole, théorèmes fondamentaux, fonctions logiques, formes canoniques ;

- table de vérité, tableau de Karnaugh : représentation et simplification des fonctions logiques de base

- numération, arithmétique binaire, codage de l'information (ASCII, codes à barres...);

- machines d'états finis, graphe de transition ;

- langage de description de matériel.

2) Les fonctions et leur mise en œuvre

- Approche et description matérielle et fonctionnelle :

des composants standards de logique combinatoire :

. multiplexeur, démultiplexeur, codeur, décodeur,

transcodeur, autres fonctions (générateur de parité, comparateurs, etc.).

des composants arithmétique et logique :

. additionneur, soustracteur, Unité arithmétique et logique, autres fonctions (multiplicateur, ...).

des composants séquentiels :

. mémoires élémentaires (bascules), registres à décalage, compteurs.

des composants programmables :

. classification des architectures des composants logiques programmables.

. mémoires mortes et vives, réseaux logiques programmables.

. notions de circuits spécifiques.

- Technologie des fonctions logiques :

. conventions utilisées, schématique, matérialisation des fonctions.

- Outils pour l'analyse et la synthèse :

. utilisation d'une chaîne de développement pour l'analyse, la synthèse, la simulation et la réalisation d'un traitement câblé.

. appareils et méthodes de mesure ou de tests spécifiques aux circuits numériques.

Module A2I-12 : Langages, méthodologie et introduction aux processeurs

Horaire : 80 heures (C : 9h ; TD : 25 h ; TP : 46h)

Objectifs professionnels

L'étudiant doit savoir à l'issue de ce module :
décrire une solution algorithmique cohérente, traduire une forme algorithmique en langage évolué, utiliser une méthode de développement, décomposer une application en sous système, connecter un composant sur un bus, documenter une application.

Prérequis

- Langages et méthodologie : niveau terminale technologique et scientifique ;

- introduction aux processeurs : logique combinatoire et séquentielle, composants mémoire de base (RAM, ROM)

Programme

1) Algorithmique de base et langage de programmation :

- programme (jeu d'instructions, mots d'un langage) ;

- les différents types de variables, tailles et localisations ;

- représentations algorithmiques (codage dans un langage évolué) ;

- mettre en œuvre des modules.

2) Méthodologie de développement d'une application :

- décomposition d'une application.

3) Introduction à un système à processeur :

- modes d'adressage de base (immédiat, absolu, indexé avec déplacement) ;

- rédiger en assembleur les formes algorithmiques de base ;

- notion de bus ; différents types de bus : données, adresses, commandes ;

- rôle de l'unité centrale et des différents types de supports mémoire (mémoire centrale vive et morte, mémoires de masse) ;

- organisation de l'espace adressable ;

- modèle de programmation d'une architecture (registres, compteur ordinal, pointeur de données...);

- principe d'une interface parallèle (port d'entrée, port de sortie avec buffers trois états et bascules D).

Module A2I-13 : Outils de modélisation, de simulation et de CAO

Horaire : 54 heures (TD : 10 h ; TP : 44 h)

Objectifs professionnels

L'étudiant doit savoir à l'issue de ce module :
maîtriser une chaîne de développement (spécification, optimisation, simulation, implémentation, vérification), tester et valider une réalisation au moyen d'appareils ou de méthodes de mesure et de tests généraux ou spécialisés, savoir créer une documentation technique associée à une réalisation.

Prérequis

Connaître et savoir et utiliser une machine informatique et son système d'exploitation.

Programme

1) Outils pour l'analyse et la synthèse des systèmes numériques :

- utilisation d'une chaîne de développement pour l'analyse, la synthèse, la simulation et la réalisation d'un traitement câblé ;

- appareils et méthodes de mesure ou de tests spécifiques aux circuits numériques.

2) Conception électrique et électronique assistée par ordinateur :

- utilisation d'une chaîne de développement pour l'analyse, la synthèse, la simulation et la réalisation d'un système analogique (réponse

statique et dynamique, réponse fréquentielle et temporelle);

- appréhender les limites de l'outil, savoir interpréter les résultats et découvrir l'influence des pas de calcul ;
- utiliser une chaîne de développement de circuit imprimé (placement, routage et les critères associés).

Module MA13 : Mathématiques appliquées et outils

Horaires : 47 heures (C: 10h ; TD: 19h; TP: 18 h)

Objectifs

Savoir résoudre une équation différentielle linéaire à coefficients constants par la transformation de Laplace. Savoir résoudre un système différentiel linéaire par diagonalisation de matrice. Savoir développer une fonction périodique en série de Fourier. Savoir utiliser un logiciel de calcul formel appliqué au contenu des modules MA11, MA12 et MA13.

Prérequis

Calcul différentiel et calcul intégral. Notions de base en calcul vectoriel ou affine dans des espaces à plusieurs dimensions

Programme

- Calcul matriciel, déterminants, réductions de matrices ;
- notions sur les intégrales généralisées ;
- transformation de Laplace ;
- systèmes différentiels ;
- développement en série de Fourier ;
- apprentissage d'un logiciel de calcul formel ;
- calcul numérique.

Module A2I-21 : Systèmes informatisés

Horaires : 62 heures (C: 14h ; TD: 24h; TP: 24h)

Objectifs professionnels

L'étudiant doit savoir à l'issue de ce module : comprendre, développer et intégrer une application à microprocesseurs en tenant compte des contraintes de temps.

Prérequis

A2I-11 et A2I-12

Programme

- 1) Présentation des différentes fonctions des systèmes informatisés :
 - compléments sur les processeurs (modèle de programmation et jeu d'instructions associés, modes d'adressages, instructions avancées, gestion de la pile, principes avancés d'accès à la

mémoire : disciplines de bus, accès direct à la mémoire) ;

- structure générale des différents systèmes à traitements programmés et les périphériques associés (microprocesseurs, micro contrôleur, architecture modulaire, automate programmable industriel, micro ordinateur) ;
 - gestion des périphériques standards (entrées sorties parallèle et série, gestion du temps, entrées sorties analogiques, les interruptions).
- 2) Développement d'une application :
- utilisation d'une méthode de développement ;
 - hiérarchie de programme ;
 - analyse et contraintes d'une application (temps, taille du code) ;
 - génération d'un dossier d'analyse matérielle et logicielle et de programmation.

Module A2I-22 : Automatismes industriels et réseaux

Horaires : 48 heures (C: 12h ; TD: 18h; TP: 18h)

Objectifs professionnels

L'étudiant doit savoir à l'issue de ce module : analyser un cahier des charges, comprendre, développer et intégrer, configurer une application conçue autour d'un automate programmable, apporter une compétence partielle mais significative sur les normes de la communication industrielle, analyser le besoin en interface homme-machine, analyser les contraintes technico-économiques et rédiger un dossier technique.

Prérequis

Compétences de base sur les systèmes câblés et programmés, notions sur les périphériques parallèles et séries

Programme

- 1) Automatismes industriels :
 - rappels sur l'architecture de base d'un automate programmable industriel ;
 - les différents langages normalisés de programmation des automates programmables ;
 - analyse du processus à piloter et cahier des charges (les composantes du projet et les modes de marche et d'arrêt) ;
 - les entrées sorties intelligentes (capteurs, actionneurs) ;
 - besoin en interface homme machine.
- 2) Communication industrielle :
 - étude des liaisons séries et parallèles ;

- normes et standards de connexion (signaux, brochage, normalisation);
- protocoles associés;
- analyse détaillée d'un protocole série et parallèle;
- bus d'instrumentation série et parallèle;
- étude et mise en œuvre d'un outil de supervision industrielle.

Automatique

Objectifs généraux

Au cours de sa vie professionnelle, un diplômé de GEII peut être amené soit à concevoir, régler ou gérer un système de commande de type asservissement ou régulation.

L'objectif des enseignements d'automatique est donc de transmettre une démarche méthodologique complète pour la conception de régulateurs.

Pour cela, le programme comprend :

- un module destiné à l'apprentissage des concepts et outils, intitulé AU21 "Modélisation et analyse des systèmes linéaires";
- un module consacré aux méthodes de modélisation, identification et synthèse de commande à temps continu, intitulé AU22 "Régulation des systèmes continus";
- un module destiné à l'option automatismes et systèmes, concernant la commande par calculateur, visant une synergie avec l'enseignement d'informatique temps-réel, et intitulé AS23 "Modélisation et commande des systèmes échantillonnés".

Module AU21 : Modélisation et analyse des systèmes linéaires

Horaires : 55 heures (C : 13 h ; TD : 21 h ; TP : 21 h)

Objectifs professionnels

- Savoir établir le schéma fonctionnel d'un processus dynamique;
- savoir traduire un cahier des charges en termes de modèles;
- connaître les modes de représentation de la réponse fréquentielle;
- savoir évaluer ou prévoir les performances d'un système : stabilité, précision, sensibilité aux perturbations;
- savoir utiliser un outil de CAO spécifique à l'automatique.

Prérequis

- Équations différentielles linéaires à coefficients constants, transformée de Laplace, décomposition d'une fraction rationnelle de polynômes en éléments simples, nombres complexes, connaissance des lois fondamentales de la dynamique des systèmes;
- savoir utiliser l'instrumentation classique;
- savoir utiliser un logiciel dans un environnement intégré.

Programme

- 1) Présentation générale et historique de l'automatique.
- 2) Modélisation :
 - des exemples de systèmes, terminologie;
 - notion de linéarité, linéarisation autour d'un point de fonctionnement;
 - de l'équation différentielle à la fonction de transfert, définition et signification des pôles et des zéros;
 - causalité, notion de stabilité;
 - schémas fonctionnels.
- 3) Caractéristiques temporelles et fréquentielles des systèmes :
 - fonction de transfert du 1er ordre ; forme canonique, réponse temporelle (à un échelon, à une rampe);
 - réponse harmonique : gain complexe, représentation : Bode, Nyquist, Black;
 - fonction de transfert du 2ème ordre, forme canonique, lien entre paramètres (amortissement, pulsation propre non amortie) et position des pôles dans le plan complexe, réponse temporelle (à un échelon, à une rampe), réponse harmonique : gain complexe, représentation : Bode, Nyquist, Black;
 - effet du retard pur : réponses temporelles et harmonique. Notion de systèmes à non-minimum de phase.
- 4) Systèmes bouclés :
 - chaîne directe et chaîne de retour, calcul de la fonction de transfert en boucle fermée;
 - modification des performances en boucle fermée;
 - lieu des pôles (Evans);
 - réponse harmonique et abaque de Black : passer de la boucle ouverte à la boucle fermée.
- 5) Analyse de la stabilité des systèmes bouclés :
 - le problème de la stabilité, définition;

- un critère algébrique : la position des pôles dans le plan complexe ;

- un critère graphique simple : le critère du revers ;

- les marges de stabilité.

6) Étude de la précision statique :

- l'erreur de "position" en statique, précision, minimisation ou annulation ;

- l'erreur en "vitesse", écart de traînage, minimisation ou annulation ;

- chaîne d'anticipation.

7) Sensibilité aux perturbations :

- effet du bouclage. Minimisation ou annulation en statique. Chaîne de tendance ;

- calcul des fonctions de sensibilité.

Module AU22 : Régulation des systèmes continus

Horaire : 55 heures (C : 13 h ; TD : 21 h ; TP : 21 h)

Objectifs professionnels

- Savoir mettre en œuvre des méthodes d'identification expérimentales ;

- savoir analyser un cahier des charges (pour suite et/ou régulation) en termes de performances temporelles et/ou fréquentielles ;

- savoir configurer et régler un régulateur standard ;

- savoir passer du cahier des charges au choix et à la conception d'un régulateur à temps continu ;

- savoir utiliser un outil de CAO pour déterminer et valider un régulateur.

Prérequis : Module AU21

Programme

1) Introduction.

2) Analyse d'un cahier des charges :

- localisation des pôles désirés ;

- interprétation en termes de réponse fréquentielle.

3) Méthodes temporelles et fréquentielles d'identification expérimentale de systèmes.

4) Rôle et structure générale des correcteurs :

- correction série ;

- correction parallèle ;

- correction par anticipation ;

- régulateur à 2 degrés de liberté.

5) Correction série :

- types de correcteurs : P, PI, PD, PID, avance de phase, retard de phase, avance et retard de phase ;

- méthode de Ziegler et Nichols ;

- calcul de correcteurs dans le domaine temporel à l'aide du lieu des pôles (Evans) ;

- calcul de correcteurs dans le domaine fréquentiel (Black Nichols, Bode).

6) Correction parallèle :

- principe général ;

- correction tachymétrique simple ;

- correction tachymétrique filtrée.

7) Correction des systèmes à retard.

8) Introduction à la régulation numérique : cas d'échantillonnage rapide.

Modules spécifiques de l'option automatismes et systèmes

Module AS-23 : Modélisation et commande des systèmes échantillonnés

Horaire : 42 heures (C : 12 h ; TD : 14 h ; TP : 16 h)

Objectifs professionnels

- Savoir établir le schéma fonctionnel d'un système dynamique à commande numérique ;

- maîtriser les spécificités induites par la numérisation et l'échantillonnage ;

- savoir analyser un cahier des charges (pour suite et/ou régulation) en termes de performances temporelles et/ou fréquentielles ;

- savoir choisir une structure de régulateur numérique et déterminer ses paramètres ;

- savoir utiliser un outil de CAO pour la conception et la validation d'une loi de commande à temps discret.

Prérequis

- Connaissances acquises dans les modules AU21 et AU22 ;

- notions élémentaires de traitement du signal ;

- équations de récurrence ;

- transformation en z.

Programme

1) Signaux échantillonnés et commande de systèmes

Analyse fonctionnelle de systèmes à commande numérique à partir d'exemples :

- description de la structure matérielle relative à la partie commande : échantillonnage de mesure, d'erreur, bloqueur, convertisseur... ;

- intérêt de la commande par calculateur.

Opération d'échantillonnage :

- étude temporelle de l'échantillonnage : échantillonnage impulsionnel idéal, échantillonnage réel, temps de fermeture ;

- étude fréquentielle de l'échantillonnage, limite de Shannon ;
- choix de la période d'échantillonnage des signaux en fonction des caractéristiques des systèmes.

Modélisation de la conversion numérique-analogique, bloqueurs.

2) Modélisation et mise en équation :

- relation entrée-sortie des systèmes à temps discret : équations de récurrence, fonction de transfert, notions de stabilité et de causalité ;
- fonction de transfert des systèmes à temps continu bloqués-échantillonnés ;
- fonction de transfert équivalente à des associations de systèmes ;
- calcul des réponses temporelles.

3) Analyse de la stabilité des systèmes bloqués-échantillonnés :

- influence de la période d'échantillonnage ;
- position des pôles ;
- utilisation de la transformation en w pour retrouver les méthodes d'analyse du continu.

4) Précision des systèmes bloqués-échantillonnés :

- calcul des erreurs en régime permanent ;
- erreur de position, erreur en vitesse ;
- amélioration de la précision.

5) Analyse d'un cahier des charges :

- choix de la période d'échantillonnage ;
- choix d'un transfert désiré en boucle fermée : second ordre dominant ;
- interprétation en termes de réponse fréquentielle.

6) Méthode de synthèse :

- placement de pôles ou synthèse fréquentielle par utilisation de la fonction de transfert en w .

7) Structures de régulateurs numériques :

- PID ;
- régulateurs à 2 degrés de liberté : commande par modèle interne, commande RST.

8) Phénomène d'anti-emballement de l'intégrateur :

- étude du phénomène ;
- techniques d'anti-emballement.

Module AS-24 : Systèmes multitâches et commande temps réel

Horaires : 42 heures (C : 12 h, TD : 14 h, TP : 16 h)

Objectifs professionnels

L'étudiant doit savoir à l'issue de ce module : développer une application à partir d'un exécutif multitâche, utiliser un processeur adapté à la

commande temps réel pour les systèmes échantillonnés : filtres numériques, régulateurs. Analyser et comprendre une approche objet, utiliser un environnement de développement graphique, utiliser des composants logiciels.

Prérequis

Maîtriser les acquis de A2I- 21 et A2I-22

Programme

1) Systèmes multitâches et commande temps réel

- Systèmes multitâches :

- . décomposer un problème en tâches ;
- . états d'une tâche, création de tâches ;
- . synchroniser des tâches, communication entre tâches ;
- . gestion de l'exclusion mutuelle ;

- Commande temps réel :

- . analyse et mise en évidence des contraintes de temps ;
- . architectures adaptées (processeurs de signaux (DSP), RISC, cache, ...).

2) Langage objet :

- classes et objets ;
- notions de méthodes ;
- portée des variables ;
- notion d'héritage et de hiérarchie de classes.

Modules spécifiques de l'option réseaux locaux et industriels

Objectifs généraux : L'option réseaux locaux

industriels vise à acquérir la connaissance et la maîtrise des méthodes et techniques employées dans les réseaux de communication industrielle, ainsi que des expériences pratiques d'application et de mise en œuvre des réseaux de terrain, réseaux d'automatismes, réseaux immotique, réseaux locaux d'entreprise et réseau internet. Les compétences acquises devront permettre de participer à des projets d'automatisation en tant qu'architecte et concepteur d'automatismes en réseaux, dans des objectifs de contrôle-commande et de supervision de processus. Les champs d'applications industriels de l'option concernent les procédés automatisés industriels complexes, l'électronique embarquée et la gestion technique des bâtiments.

Module RLI 21 : Méthodes et techniques des réseaux de communication

Horaires : 42 heures (C : 12 h ; TD : 14 h ; TP : 16 h)

Objectifs professionnels

Comprendre les concepts de réseau de communication et appréhender une classification des réseaux. Comprendre et maîtriser les méthodes et techniques générales de transmission de données employées dans les réseaux de communication, dans le cadre d'une modélisation générale des réseaux. Le domaine étudié portera particulièrement sur :

- classification et choix d'un réseau ;
- choix, évaluation et caractérisation d'un câblage réseau ;
- connaissance du modèle OSI et en particulier des couches 1, 2.

Prérequis

Modules ELT11, EN12, EN2, A2I21, A2I22

Programme

1) Concepts et classification des réseaux : RLI, RLE, MAN, WAN, WLAN :

- services : besoins, contraintes, intérêts, déterminisme ;
- architectures : flux, distance, topologie.

2) Transmissions de données :

- notion de transmission : ETC, ETCD, ETDD ;
- modes de transmission : bande de base, large bande, débits, rapidité de modulation ;
- transmission synchrone et asynchrone ;
- codage des signaux : codes à 2 et 3 niveaux ;
- étude et comparaison des spectres de puissances.

3) Supports physiques :

- types et catégories de câblage ;
- caractérisation du support : affaiblissement, déphasage, impédance, bande passante, vitesse de propagation, diaphonie ;
- normalisation RS 232, RS 485, 10/100 Base T...

4) Structuration et échange de trames réseau :

- structure générale, champs ;
- mécanismes de synchronisation ;
- mécanismes d'adressage ;
- mécanismes de détection et de correction des erreurs de transmission ;
- méthodes de remplissage ;
- mécanismes d'acquiescement.

5) Méthodes d'accès à la voie :

- accès centralisés ;
- accès décentralisés ;
- accès aléatoires.

6) Le modèle OSI :

- structuration fonctionnelle en couches ;

- protocoles et services ;
- primitives de dialogue entre couches ;
- mécanisme d'encapsulation ;
- instances et cadre de normalisations nationales, européennes et mondiales.

Module RLI 22 : Réseaux industriels

Horaires : 42 heures (C : 12 h ; TD : 14 h ; TP : 16 h)

Objectifs professionnels

Maîtriser les méthodes et outils des réseaux de communication industrielle afin de pouvoir évaluer, comparer, choisir une solution réseaux satisfaisant des contraintes techniques et économiques, puis de la mettre en œuvre dans le cadre d'une application industrielle. Le domaine étudié portera particulièrement sur :

- la connaissance de la couche 7 du modèle OSI ;
- les applications industrielles des réseaux : contrôle/commande, supervision, immotique ;
- l'interconnexion des réseaux par TCP-IP.

Prérequis

Module RLI21

Programme

1) Réseau local d'entreprise :

- réseau Ethernet : fonctionnalités, architecture, câblage, fonctionnement, analogie au modèle OSI, applications industrielles.

2) Les réseaux de terrain :

- distribution - décentralisation des applications industrielles ;
- modèles de communications :
 - . modèle client/serveur
 - . modèle producteur/consommateur
- réseaux de capteurs/actionneurs :
 - . spécificités ;
 - . étude des protocoles ;
 - . analogie au modèle OSI ;
 - . normalisation :
 - . cas d'applications : ASI, I2C, FIP-IO, CAN, VAN, PROFIBUS-PA, ...
- réseaux d'automatismes :
 - . spécificités ;
 - . étude des protocoles ;
 - . analogie au modèle OSI ;
 - . normalisation :
 - . cas d'applications : Profibus, Interbus-S, Fieldbus Foundation, Modbus, Device, Net, ...
- réseaux en immotique :
 - . spécificités ;

- . étude des protocoles ;
- . analogie au modèle OSI ;
- . normalisation ;
- . cas d'Applications : Batibus, EIB, EHS, Lonworks, ...
- normalisations internationales.
- 3) Interconnexion de réseaux :
 - éléments d'interconnexion :
 - . segmentation physique : répéteur, pont, concentrateur, commutateur ;
 - . segmentation logique : routeur, passerelle ;
 - . réseau virtuel ;
 - mécanismes et protocoles de routage et d'interconnexion : Source Routing, Spanning Tree, RIP, EGP ;
 - les protocoles TCP-IP :
 - . réseau fédérateur Internet ;
 - . adressage logique et protocoles réseau IP ;
 - . protocoles de résolution d'adresse ;
 - . protocole de contrôle : ICMP ;
 - . protocole de transport TCP.
- 4) Perspectives et évolution de la communication industrielle :
 - supervision et conduite à distance.

Modules transdisciplinaires

Objectifs généraux

Les modules études et réalisations sont à dominante expérimentale et professionnelle. En première année, ils favorisent l'interdisciplinarité des unités génie électrique et informatique industrielle. En deuxième année, ils sont étroitement liés à l'option choisie par l'étudiant,

mais en conservant leurs caractères interdisciplinaires.

Modules ER11-12-21-22 : Études et réalisations

Horaire : ER11 et ER12 (C : 3h ; TP : 40h) ; ER21 et ER22 (TP : 40h).

Objectifs professionnels

- Mettre en œuvre un projet technique industriel ;
- réinvestir les savoirs et savoir-faire du GEII pour satisfaire un cahier des charges ;
- utiliser des méthodes pour la conduite d'un projet.

Programme

- Analyser une solution technique existante ;
- rechercher des documentations et exploiter les informations ;
- gérer un projet : cahier des charges, choix techniques, coût, échéancier, contraintes d'industrialisation et qualité ;
- mettre en œuvre des composants matériels et logiciels à l'aide de notices constructeurs ;
- concevoir tout ou partie :
 - . d'un schéma fonctionnel ou structurel ;
 - . d'un algorithme et de son codage associé ;
 - . d'un séquenceur et de son codage associé ;
- réaliser un prototype ;
- valider une solution technique (mesures ou simulations) en respect d'un cahier des charges ;
- rédiger les documents techniques associés au projet.

Au cours de ces activités : la fiabilité, la technologie des composants électroniques, les contraintes liées à la CEM et les procédés de fabrication industrielle seront exposés.

NSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**INSTRUCTIONS
PÉDAGOGIQUES**

NOR : MENE0102003C
RLR : 514-5 ; 525-3

CIRCULAIRE N°2001-178
DU 13-9-2001

**MEN
DESCO A4
DAF**

Préparation du passage à l'euro

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux directrices et directeurs d'école ; aux principales et principaux de collège ; aux proviseures et proviseurs de lycées

Notre nouvelle monnaie : l'euro

La monnaie s'inscrit à la fois dans le quotidien de chacun et dans l'histoire sociale et politique de chaque nation. Elle tient une place centrale dans l'activité économique et dans la culture de toute société. Le 1er janvier 2002, la France s'engagera, aux côtés de onze autres pays de l'Union européenne, dans la dernière phase d'une mutation majeure qui aboutira à l'utilisation effective de l'euro dans toutes les formes de transactions. Le ministère de l'éducation nationale s'est associé, dès juin 1998, à la mobilisation nécessaire pour réussir ce passage à l'euro (B.O. hors-série n° 5 du 11 juin 1998).

1 - Préparer les services administratifs, techniques et financiers de l'éducation nationale à fonctionner avec l'euro

Sous l'égide de la direction des affaires financières et de la direction de l'administration, l'ensemble des services techniques centraux et déconcentrés se préparent, depuis plus de deux ans, à passer à l'euro. L'ensemble des applications informatiques concernées a été adapté et

les établissements sont préparés au basculement en euros de la comptabilité qui interviendra, comme pour l'ensemble des organismes publics, le 1er janvier 2002. Dans cet esprit, 67 collèges et lycées de douze académies ont participé à l'expérimentation d'un basculement anticipé au 1er janvier 2001, piloté conjointement par la direction des affaires financières du ministère de l'éducation nationale et la direction générale de la comptabilité publique du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Le bilan de cette opération s'est avéré très positif, notamment sur le point essentiel de l'adéquation des besoins des utilisateurs aux dispositions qui ont été adoptées en matière d'outils informatiques et de réglementation comptable. D'autre part, les agents comptables expérimentateurs ont participé à l'animation des réunions organisées dans toutes les académies à l'intention des responsables des EPLE, ainsi qu'au séminaire organisé sur ce thème le 30 mai 2001 à l'Agence de modernisation des universités (AMUE).

D'autre part, plusieurs documents ont été élaborés en vue du basculement général, notamment le guide du basculement des établissements publics, l'éphéméride du compte à rebours, une lettre aux recteurs publiée au B.O. n° 20 du 17 mai 2001, qui sont tous en ligne sur l'Intranet DAF-EPLE, à la rubrique Euro.

Enfin, concernant la gestion des bourses nationales d'études du second degré, l'étude des dossiers de demande de bourse de collège et de

lycée est réalisée, dès l'année scolaire 2001-2002, à partir de plafonds de ressources en euros. Les notifications d'attribution de bourse sont, dès à présent, adressées aux familles en euros, avec conversions en francs. Le paiement des bourses en euros est possible dès aujourd'hui et sera effectif au 1er janvier 2002. Il appartient aux chefs d'établissement, gestionnaires et agents comptables, d'informer les élèves et les familles durant les derniers mois de la période de transition.

Dans chaque académie, un correspondant "euro" a été désigné pour coordonner l'ensemble des opérations de sensibilisation et de formation. Au cours de la période qui nous sépare de l'échéance du 1er janvier 2002, je vous demande de veiller à parachever la préparation de tous les personnels de l'éducation nationale, afin de garantir le succès du passage d'une monnaie à l'autre.

2 - Intégrer l'euro dans l'éducation et la formation des enfants et des jeunes

Le sens de la monnaie et son utilisation font partie des objectifs d'apprentissage de l'école. À l'école élémentaire, les enseignants s'appliqueront à mettre en cohérence les termes des programmes de 1995 en vigueur durant la présente année scolaire pour tenir compte du changement de monnaie ; ainsi conviendra-t-il, notamment, de **lire** au cycle 2, dans la partie mathématiques : "Utilisation de la monnaie : l'euro et le centime (ou le cent)" **au lieu de** : "Utilisation de la monnaie : le franc et le centime". Les nouveaux programmes de l'école primaire, actuellement mis en consultation, prendront en compte l'introduction de l'euro.

Dans l'ensemble des champs disciplinaires, à l'école primaire comme au collège et dans les lycées, les références à la monnaie sont fréquentes, dans le corps des enseignements et dans les exercices ou activités proposés aux élèves. Dès cette rentrée, on veillera à ne présenter de données en francs que dans le cas de tableaux comparatifs incluant par nécessité des données anciennes où la conversion n'est pas indispensable.

Chaque enseignant devra veiller à adapter les outils pédagogiques utilisés avec les élèves. À l'école primaire, la publication des nouveaux

programmes sera l'occasion d'un renouvellement des manuels scolaires dont les contenus seront actualisés. D'ici là, les enseignants veilleront à modifier les intitulés des exercices dans lesquels figure une expression monétaire, notamment en mathématiques. Dans les collèges, les principaux donneront, lors du renouvellement annuel des manuels scolaires, la priorité à ceux comportant des indications monétaires.

Il convient de noter que l'expression "centime" va officiellement désigner le centième de l'euro à partir de janvier 2002 dans l'usage courant ; on pourra, avant cette date, préciser "centime d'euro" pour éviter la confusion avec le centime de franc. Le terme "cent" sera toutefois utilisé dans les usages internationaux et devra être introduit comme synonyme de "centime" dès que les élèves ne risquent plus la confusion avec l'adjectif numéral.

Dès la session 2002 des examens et concours organisés par le ministère de l'éducation nationale, les concepteurs de sujets devront libeller exclusivement en euros les expressions monétaires. Si un sujet comprend tout ou partie d'un document original dans lequel figure une somme en francs, on veillera à ce qu'en soit indiquée la contre-valeur en euros.

En toute occasion, le sens du passage du franc à l'euro sera rappelé aux élèves. Un lien sera établi avec la construction européenne et son histoire, notamment les traités majeurs instituant l'Union européenne. Une présentation succincte des institutions européennes, et notamment de la Banque centrale européenne, pourra être réalisée. La conversion franc/euro ne saurait demeurer l'objectif ultime de cette formation : c'est bien son contexte, sa signification en termes économiques et sociaux qu'il s'agit d'aborder. Bien entendu, la teneur de cette formation doit être modulée en fonction de l'âge des élèves et de leur degré de maturité.

3 - Impliquer l'ensemble de la communauté éducative pour faciliter le passage à l'euro et développer les initiatives citoyennes sur ce thème

Dans nombre d'écoles et d'établissements, des actions éducatives ont été mises en œuvre dans le courant de la période de transition qui

s'achève. Ces actions ont pu rendre les élèves davantage acteurs du passage à l'euro et conscients de leur inscription dans un espace et une citoyenneté européens.

Elles doivent devenir la priorité de cette rentrée scolaire. Leurs formes gagnent à se diversifier, parfois au sein de la même école ou du même établissement, en fonction des classes, favorisant ainsi les contacts entre élèves, les uns pouvant être amenés à restituer aux autres des informations sur l'euro et l'Europe. Elles pourront être l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, notamment les personnels non enseignants. L'organisation de débats, la création ou l'accueil d'expositions, l'écriture et le montage de saynètes... peuvent permettre d'accueillir au sein des écoles et des établissements des personnalités qualifiées, membres des services de l'État ou d'associations, personnels d'entreprises privées. On restera vigilant à ce que l'intervention d'entreprises privées ne se traduise pas par des opérations abusivement promotionnelles ou publicitaires.

Dans la mesure du possible, ces actions doivent s'ouvrir à l'environnement de l'école : on n'hésitera pas à faire profiter le public extrascolaire de ce type d'opérations. Les parents d'élèves pourront constituer une cible privilégiée, ainsi que les personnes a priori les plus en difficulté face à cette transformation monétaire.

Dans tous les cas, l'implication de personnalités extérieures à l'école et l'ouverture vers des publics variés doit se faire dans le cadre d'un projet à visée prioritairement pédagogique et éducative sous le contrôle de l'équipe d'enseignants ; les contrats éducatifs locaux (CEL) représentent un cadre intéressant de mise en œuvre de tels projets. Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté pourront également être utilement mis à contribution.

Dans les lycées et les centres de formations d'apprentis, l'âge des jeunes en formation pourra permettre de trouver des formes plus avancées d'implication. Il s'agira d'encourager et de promouvoir l'engagement des jeunes dans diverses actions de communication en direction de la société civile, notamment à l'égard des personnes les plus en difficulté face à ce

changement. Ainsi, dans les établissements, pourrait être lancé un "appel à projets" portant sur des actions collectives de proximité, résolument tournées vers l'environnement économique et social de l'établissement et de ses élèves : commerçants du quartier, marchés dans la ville, personnes âgées... Les meilleurs projets pourraient, dans la mesure du possible, bénéficier d'une aide financière, prélevée sur le fonds de vie lycéenne de l'établissement. Les séances d'éducation civique, juridique et sociale pourront, par ailleurs, servir de support à l'organisation de débats davantage ancrés dans des problématiques européennes, notamment à propos de l'euro.

Une semaine de l'euro pour concentrer les efforts

La semaine du 22 au 27 octobre sera particulièrement consacrée aux opérations liées à cette ultime préparation. Elle doit concerner tous les niveaux d'enseignement, de l'école maternelle jusqu'au lycée, tous les publics accueillis en formation dans les établissements et toutes les voies de formation, générale, technologique et professionnelle, ainsi que les personnels de l'éducation nationale, enseignants et non-enseignants. Les établissements membres de GRETA veilleront à s'engager dans cette semaine de l'euro selon des formes adaptées aux publics adultes qu'ils reçoivent.

- Cette semaine sera l'occasion de valoriser ou de concrétiser les activités prévues dans l'école ou l'établissement, en y impliquant l'ensemble de la communauté éducative, notamment les personnels non enseignants et les parents d'élèves.

- Dans le courant de cette semaine, l'ensemble des élèves bénéficiera d'une séance d'information et de formation sur l'euro et sur l'Europe d'une durée d'une à deux heures. Dans l'enseignement secondaire, cette séance sera prise en charge par un ou plusieurs membres volontaires de l'équipe pédagogique ou par le professeur principal. Elle devra également concerner les élèves qui se trouveront alors en période de formation en entreprise et sera le cas échéant décalée.

• Je vous rappelle qu'un concours scolaire a été lancé dans les classes de CM1, "Imagine la première pièce de collection française en euro"; vous pouvez prendre connaissance de son règlement en vous reportant au B.O. n° 24 du 14 juin 2001 ou sur le site Éduscol (www.eduscol.education.fr).

Par ailleurs la Banque centrale européenne, relayée par la Banque de France, lance un autre concours à destination des élèves de CM1 et CM2, "Deviens un champion de l'euro". Ce concours a pour objet de leur faire découvrir les signes de sécurité des nouvelles pièces et des nouveaux billets. La participation est individuelle et placée sous la responsabilité des parents.

• Cette semaine de l'euro pourra prendre une dimension départementale ou académique, grâce à la mise en relation des différentes actions développées dans les écoles et dans les établissements. Vous favoriserez en particulier le rapprochement des écoles et du collège de secteur; des collèges et des lycées du bassin.

Des ressources et des outils pédagogiques

Pour la mise en œuvre de ces opérations, on pourra s'appuyer sur diverses ressources humaines ou documentaires. Le site Internet Éduscol (www.eduscol.education.fr/euro) facilite l'accès à quelques outils de diffusion nationale :

- la première publication en la matière, le B.O.

hors-série n° 5 du 11 juin 1998 ;

- en association avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, les brochures diffusées depuis 1998 :

. "Présentation de l'euro aux classes de CM2" avec un guide de l'animateur (1998) ;

. "L'euro à l'école" (rentrée 1999) ;

. "Les collèges sur les chemins de l'euro" (année scolaire 2000-2001) ;

. "De l'euro à l'Europe" (cette brochure sur la nouvelle monnaie et la citoyenneté européenne a été diffusée dans tous les établissements scolaires à la rentrée 2000) ;

. le règlement du concours "Imagine la première pièce de collection française en euro" et son dossier de participation ;

- les bibliographies sur l'euro du Centre national de documentation pédagogique et de l'Institut national de la consommation répertorient livres, revues, articles, cassettes vidéo, jeux, ressources en ligne, etc.

On pourra également prendre contact avec les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique et avec le centre d'information sur l'Europe, "Source d'Europe", représenté dans chaque région par les "Info-points Europe". Les coordonnées de ces centres sont disponibles sur le site Éduscol.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur du Cabinet
Christian FORESTIER

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

NOR : MENE0101971X
RLR : 554-9

NOTE DU 10-9-2001

MEN
DESCO A9
DESCO B5

Journée mondiale du refus de la misère

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices
et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs
des services départementaux de l'éducation nationale*

■ Depuis 1994, l'éducation nationale s'associe à la Journée mondiale du refus de la misère qui permet de sensibiliser les enseignants et les élèves à la lutte contre les exclusions.

Dans le prolongement de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, articles 140 à 149, la communauté éducative doit se mobiliser pour donner aux enfants qui connaissent la grande pauvreté, toutes leurs chances pour réussir leur scolarité.

Ainsi, un groupe de travail a publié en 1999 une plaquette "Grande pauvreté et réussite scolaire" qui a été adressée à l'ensemble des écoles et des établissements scolaires.

Cette année encore, le 17 octobre devra être un temps fort de mobilisation. l'ONU et

l'UNESCO ont fait de l'année 2001 l'année du volontariat.

À partir du 17 octobre 2001, un dossier dont l'objectif est de présenter un outil destiné à aider l'ensemble des formateurs qui interviennent dans les 1er et 2nd degrés sera accessible sur le site Éduscol : www.eduscol.education.fr

Ce dossier privilégie deux axes :

- connaître et comprendre la grande pauvreté ;
- créer les conditions de la réussite des élèves issus de la grande pauvreté.

Je vous invite à initier et soutenir toutes les

actions de sensibilisation et de réflexion sur ce thème, tant dans la formation des équipes éducatives que dans les actions conduites dans les classes.

Contact : Journée mondiale du refus de la misère, 33, rue Bergère, 75009 Paris, téléphone au 01 47 70 00 81, Internet : <http://www.oct17.org>

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

PERSONNELS

LISTES D'APTITUDE

NOR : MENP0101698A
RLR : 726-0

ARRÊTÉ DU 26-7-2001
JO DU 5-9-2001

MEN
DPE B1

Répartition des emplois ouverts en 2001 pour l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 26 juillet 2001, le nombre des emplois ouverts à compter du 1er septembre 2001 pour l'intégration d'instituteurs titulaires dans le corps des professeurs des écoles par la

voie de l'inscription sur des listes d'aptitude est fixé dans le tableau ci-annexé pour chaque département et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les changements de département des professeurs des écoles nommés sur des emplois répartis selon les dispositions ci-dessus entraînent transferts simultanés des emplois correspondants des départements d'origine aux départements d'accueil.

Annexe

RÉPARTITION DES EMPLOIS OUVERTS EN 2001 POUR L'INTÉGRATION DES INSTITUTEURS DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES PAR LA VOIE DE L'INSCRIPTION SUR LISTES D'APTITUDE

DÉPARTEMENT	CONTINGENT 2001
Ain	148
Aisne	169
Allier	104
Alpes-de-Haute-Provence	54
Hautes-Alpes	43
Alpes-Maritimes	269
Ardèche	80
Ardennes	117
Ariège	60
Aube	87
Aude	107
Aveyron	79
Bouches-du-Rhône	645
Calvados	217

DÉPARTEMENT	CONTINGENT 2001
Cantal	68
Charente	105
Charente-Maritime	164
Cher	96
Corrèze	80
Côte-d'Or	151
Côtes-d'Armor	119
Creuse	43
Dordogne	129
Doubs	172
Drôme	134
Eure	154
Eure-et-Loir	123
Finistère	179
Gard	163
Haute-Garonne	271
Gers	58
Gironde	332
Hérault	257
Ille-et-Vilaine	185
Indre	71
Indre-et-Loire	153
Isère	308
Jura	86
Landes	101
Loir-et-Cher	94
Loire	176
Haute-Loire	58
Loire-Atlantique	270
Loiret	163
Lot	65
Lot-et-Garonne	98
Lozère	27
Maine-et-Loire	157
Manche	128
Marne	166
Haute-Marne	74
Mayenne	62
Meurthe-et-Moselle	204
Meuse	67
Morbihan	131
Moselle	363
Nièvre	77

DÉPARTEMENT	CONTINGENT 2001
Nord	801
Oise	266
Orne	83
Pas-de-Calais	504
Puy-de-Dôme	185
Pyrénées-Atlantiques	177
Hautes-Pyrénées	72
Pyrénées-Orientales	140
Bas-Rhin	309
Haut-Rhin	192
Rhône	465
Haute-Saône	72
Saône-et-Loire	175
Sarthe	179
Savoie	140
Haute-Savoie	157
Paris	383
Seine Maritime	408
Seine-et-Marne	350
Yvelines	336
Deux-Sèvres	104
Somme	200
Tarn	112
Tarn-et-Garonne	57
Var	210
Vaucluse	126
Vendée	90
Vienne	108
Haute-Vienne	104
Vosges	135
Yonne	113
Territoire de Belfort	43
Essonne	305
Hauts-de-Seine	301
Seine-Saint-Denis	461
Val-de-Marne	347
Val-d'Oise	319
Corse-du-Sud	40
Haute-Corse	40
Guadeloupe	213
Guyane	51
Martinique	209
Réunion	254
St-Pierre-et-Miquelon	4
TOTAL	17 601

EXAMEN

NOR : MENE0101787D
RLR : 723-3b

DÉCRET N°2001-794
DU 31-8-2001
JO DU 4-9-2001

MEN
DESCO A10

CAPS AIS

Vu D. n° 87-415 du 15-6-1987 mod. par décrets n° 90-1126 du 17-12-1990 et n° 97-425 du 25-4-1997 ; avis du CSE du 5-7-2001

Article 1 - L'article 2 du décret n° 87-415 du 15 juin 1987 susvisé est **remplacé** par les dispositions suivantes :

“Article 2 - L'examen du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des

établissements d'enseignement privé sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.”

Article 2 - Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République Française

Fait à Paris, le, 31 août 2001

Lionel JOSPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale

Jack LANG

MOUVEMENT

NOR : MENE0101977N
RLR : 804-0 ; 720-4a

NOTE DE SERVICE N°2001-177
DU 10-9-2001

MEN
DESCO - MDT

Candidatures à des postes dans les établissements français en Andorre - année 2002-2003

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ La présente note de service a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les candidats à un poste en Principauté d'Andorre, au titre de l'année 2002-2003, doivent déposer leur candidature.

1 - Personnels concernés

Peuvent faire acte de candidature tous les personnels titulaires ou stagiaires (les stagiaires ne peuvent être candidats que s'ils sont susceptibles d'être titularisés au 1-9-2002) des différentes catégories de personnels de l'enseignement public relevant du ministère de l'éducation nationale, directement à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement scolaire, service des établissements, mission DOM-TOM - Andorre, DESCO-MDT, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07, en précisant leur grade, leur situation administrative exacte et leur adresse personnelle complète.

2 - Personnels enseignants du second degré candidats au mouvement inter-académique

Les personnels enseignants du second degré participant au mouvement interacadémique sont autorisés à participer au mouvement de l'Andorre. Ils sont priés d'en faire connaître les résultats dans les meilleurs délais à la mission DOM-TOM - Andorre.

Les candidats à un poste en Andorre obtenant un changement d'académie dans le cadre du mouvement interacadémique, ne pourront pas être affectés en Principauté d'Andorre, que leur situation administrative les ait contraints ou non à participer à ce mouvement.

3 - Personnels enseignants du premier degré participant aux permutations informatisées

Les personnels enseignants du premier degré prenant part aux opérations des permutations informatisées sont autorisés à participer au mouvement de l'Andorre. Ils sont priés d'en faire connaître les résultats dans les meilleurs délais à la mission DOM-TOM - Andorre.

Les candidats à un poste en Andorre obtenant un changement de département dans le cadre des permutations informatisées, ne pourront pas être affectés en Principauté d'Andorre.

4 - Calendrier des opérations

Date limite de réception des lettres de demande de dossier de candidature adressées directement à la mission DOM-TOM - Andorre	17 décembre 2001 inclus
Date limite de visa du dossier de candidature par le chef d'établissement ou, pour les personnels enseignants du premier degré, par l'inspecteur de l'éducation nationale	28 janvier 2002 inclus
Date limite de réception par la mission DOM-TOM - Andorre, des dossiers de candidature acheminés par la voie hiérarchique	25 février 2002 inclus

Il importe de veiller à ce que les dossiers dûment complétés par les pièces administratives demandées (état des services, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie des trois derniers rapports d'inspection ou des trois dernières fiches de notation...) soient acheminés sans délai, au fur et à mesure de leur réception par vos services.

L'attention des services départementaux et rectoraux est spécialement appelée sur ce point. Tout retard dans la transmission de ces dossiers risque, en effet, de léser les intérêts des personnels concernés.

5 - Recommandations importantes

a) Il est rappelé que la présente procédure doit être utilisée par tous les candidats à un poste dans les établissements d'enseignement français en Andorre, quelle que soit leur affectation actuelle : tout dossier parvenu en dehors de la voie hiérarchique, parvenu hors délai, établi sur des imprimés qui n'auront pas été délivrés par la mission DOM-TOM - Andorre,

qui n'a pas été demandé par lettre personnelle parvenue **le 17 décembre 2001 au plus tard** à la mission DOM-TOM - Andorre, ne pourra pas être examiné.

b) Les candidats en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement de leur dernière affectation ou de l'inspecteur d'académie, pour les personnels enseignants du premier degré.

c) Il est rappelé aux personnels enseignants du premier degré déjà en fonction dans les écoles françaises en Andorre que la présente note de service ne concerne pas les demandes de stage qui font l'objet d'une procédure particulière.

d) Tous les postes sont susceptibles d'être vacants.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

**COMITÉ TECHNIQUE
PARITAIRE**

NOR : MENF0101681D
RLR : 610-3

DÉCRET N°2001-780
DU 29-8-2001
JO DU 1-9-2001

MEN - DAF
FPP
REC

Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu code de l'éducation ; L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 94-360 du 6-5-1994

mod. par D. n° 99-506 du 17-6-1999 et D. n° 2000-1214 du 11-12-2000 ; avis du CTP ministériel du 2-3-2001

Article 1 - Après le premier alinéa de l'article 2 du décret du 6 mai 1994 susvisé, il est **ajouté** un alinéa ainsi rédigé :

“Il est en outre compétent pour l'examen des

statuts d'emploi communs à l'ensemble des établissements publics ou à une partie d'entre eux relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du ministre chargé de la recherche."

Article 2 - Au troisième alinéa de l'article 4 du même décret, les mots : "du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche" sont **remplacés** par les mots : "du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la recherche".

Article 3 - Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État et le ministre de la recherche,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 août 2001

Lionel JOSPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale

Jack LANG

Le ministre de la fonction publique

et de la réforme de l'État

Michel SAPIN

Le ministre de la recherche

Roger-Gérard SCHWARTZENBERG

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION	NOR : MENI0101442D	DÉCRET DU 23-7-2001 JO DU 24-7-2001	MEN IG
-------------------	---------------------------	--	-----------

GEN

■ Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 2001, M. PratDidier, inspecteur

d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé inspecteur général de l'éducation nationale (4ème tour).

NOMINATION	NOR : MENI0101464D	DÉCRET DU 31-7-2001 JO DU 2-8-2001	MEN IG
-------------------	---------------------------	---------------------------------------	-----------

GEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 84-834 du 13-9-1984 mod. par lois n° 86-1304 du 23-12-1986 et n° 94-530 du 28-6-1994. ; D. n° 89-833 du 9-11-1989, not. art. 10, mod. par D. n° 2000-75 du 27-1-2000. ; D. n° 94-1085 du 14-12-1994 : avis favorable du 16-7-2001 de la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'IGEN

l'enseignement professionnel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 2001
Jacques CHIRAC
Par le Président de la République :
Le Premier ministre
Lionel JOSPIN
Le ministre de l'éducation nationale
Jack LANG
Le ministre délégué
à l'enseignement professionnel
Jean-Luc MÉLENCHON

Article 1 - Mme Remy-Granger Dominique est nommée inspectrice générale de l'éducation nationale (5ème tour).

Article 1 - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale et le ministre délégué à

NOMINATIONS	NOR : MENI0101644D et NOR : MENI0101645D	DÉCRETS DU 31-7-2001 JO DU 2-8-2001	MEN IG
--------------------	---	--	-----------

GAENR

NOR : MENI0101644D

■ Par décret du Président de la République en date du 31 juillet 2001, Mme Bernard Hélène, est nommée inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe (2ème tour).

date du 31 juillet 2001, Mme Choissard Marie-Françoise, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe, inscrite au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe, établi au titre de l'année 2001, est nommée inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe (3ème tour).

NOR : MENI0101645D

■ Par décret du Président de la République en

**CESSATIONS DE FONCTIONS
ET NOMINATIONS**

NOR : MENS0101837A
et NOR : MENS0101838A

ARRÊTÉS DU 27-8-2001
JO DU 4-9-2001

MEN
DES A13

Directrices adjointes d'IUFM

NOR : MENS0101837A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27août 2001, il est mis fin sur sa demande, à compter du 1er septembre 2000, aux fonctions de directrice adjointe de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Nancy-Metz de Mme Gregoire Isabelle, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale.
Mme Laruelle Françoise, professeure agrégée, est nommée en qualité de directrice adjointe de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Nancy-Metz pour une période de cinq ans à compter du 1er septembre 2000.

NOR : MENS0101838A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27août 2001, il est mis fin, à compter du 1er septembre 2000, aux fonctions de directeur adjoint de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Clermont-Ferrand de M. Chanel Gérard, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 8 septembre 2000.
Mme Maury-Fernandez Françoise, professeure certifiée, est nommée en qualité de directrice adjointe de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Clermont-Ferrand pour une période de cinq ans à compter du 1er juin 2001.

NOMINATIONS

NOR : MENS0101839A
et NOR : MENS0101843A

ARRÊTÉS DU 27-8-2001
JO DU 4-9-2001

MEN
DES A13

Directeurs adjoints d'IUFM

NOR : MENS0101839A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27août 2001, M. Parzysz Bernard, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur adjoint de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Orléans-Tours pour une période de cinq ans à compter du 1er décembre 2000.

NOR : MENS0101843A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27août 2001, M. Domergue Alain, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé en qualité de directeur adjoint de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de la Réunion, pour une période de cinq ans à compter du 1er septembre 2001.

**CESSATIONS DE FONCTIONS
ET NOMINATIONS**

NOR : MENS0101840A
et NOR : MENS0101845A

ARRÊTÉS DU 27-8-2001
JO DU 4-9-2001

MEN
DES A13

Directeurs adjoints d'IUFM

NOR : MENS0101840A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27août 2001, il est mis fin à compter du 1er septembre 2000 aux fonctions de directrice adjointe de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Limoges, de Mme Herman-Bredel Josiane, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er septembre 2001.

M. Denoyelle Thierry, inspecteur de l'éducation nationale, est nommé en qualité de directeur adjointe de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Limoges pour une période de cinq ans à compter du 1er septembre 2001.

NOR : MENS0101845A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27août 2001, il est mis fin, sur sa demande, à compter du 1er septembre 2000 aux fonctions de directeur adjoint de l'institut

universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Lebeaume Joël, professeur des universités.
 M. Gamier Philippe, maître de conférences, est

nommé en qualité de directeur adjoint de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Orléans-Tours pour une période de cinq ans à compter du 1er septembre 2001.

CESSATION DE FONCTIONS ET ATTRIBUTION DE FONCTIONS

NOR : MENS0101841A

ARRÊTÉ DU 27-8-2001
JO DU 4-9-2001

MEN
DES A13

Directrice d'IUFM

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27 août 2001, il est mis fin, à compter du 1er septembre 2001, aux fonctions de directrice de l'institut universitaire de formation des maîtres des académies des Antilles et de la Guyane de Mme Moravie Rosemarie. Mme Moravie Rosemarie, professeure des universités, est nommée en qualité d'adminis-

tratrice provisoire de l'institut universitaire de formation des maîtres des académies des Antilles et de la Guyane à compter du 1er septembre 2001 et jusqu'à la date de nomination des nouveaux directeurs.

Les fonctions d'administrateur provisoire sont celles normalement exercées par le directeur de l'IUFM et précisées à l'article 17 du décret du 28 septembre 1990.

CESSATION DE FONCTIONS ET NOMINATIONS

NOR : MENS010001842A

ARRÊTÉ DU 27-8-2001
JO DU 4-9-2001

MEN
DES A13

Directeurs adjoints d' IUFM

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27 août 2001, il est mis fin, à compter du 1er septembre 2001, aux fonctions de directeur adjoint de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lyon

de M. Farison Robert, professeur agrégé. Sont nommés en qualité de directeur adjoint de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lyon pour une période de cinq ans à compter du 1er septembre 2001 :
 - M. Courbon Bernard, professeur agrégé ;
 - M. Calligarot Christian, professeur d'EPS.

NOMINATION

NOR : MENS0101844A

ARRÊTÉ DU 27-8-2001
JO DU 4-9-2001

MEN
DES A13

Directeur adjoint d'IUFM

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 27 août 2001, M. Gomez Florent, professeur d'université, est nommé en

qualité de directeur adjoint de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Bordeaux, pour une période de cinq ans à compter du 1er septembre 2001.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENA0102014V

AVIS DU 13-9-2001

MEN
DPATE B1

Emplois fonctionnels d'encadrement administratif supérieur des services déconcentrés et établissements d'enseignement supérieur

Additif à N.S. n° 2001-074 du 20-4-2001

■ Vingt et un emplois fonctionnels d'encadrement administratif supérieur des services déconcentrés et établissements d'enseignement supérieur sont vacants ou susceptibles d'être prochainement vacants.

Conformément aux dispositions de la note de service n° 2001-074 du 20 avril 20001, publiée

au B.O. n° 17 du 26-4-2001, les candidats adresseront leur(s) candidature(s) accompagnée(s) :
- de l'avis du recteur qui s'appuiera sur l'avis de leur autorité hiérarchique (cf. annexe 1) ;
- d'un rapport d'activité (cf. annexe 2) ;
- d'un curriculum vitae ;

dans un délai de 15 jours suivant la publication du présent avis, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B1, 142 rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Parallèlement, ils transmettront leur candidature (lettre de motivation, CV et rapport d'activité) à l'autorité hiérarchique mentionnée dans les fiches de postes qui suivent.

Liste des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants

EMPLOI	AFFECTATION	DATE DE VACANCE
Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur - Université - IUFM	Université Aix-Marseille II Université de Caen Université de Franche-Comté Université Montpellier I Université Montpellier III Université de la Réunion IUFM de Besançon	15-10-2001 susceptible d'être vacant susceptible d'être vacant susceptible d'être vacant 1-10-2001 1-9-2001 susceptible d'être vacant
Directeur de CROUS	CROUS de Paris	susceptible d'être vacant
SGASU - DRH - adjoint au secrétaire général d'académie, DRH - rectorat	Académie de Besançon Académie de Lyon Académie d'Orléans-Tours Académie de Rouen Académie de Nice	vacant 1-10-2001 emploi créé - rentrée 2001 vacant emploi créé - rentrée 2001

EMPLOI	AFFECTATION	DATE DE VACANCE
SGASU, secrétaire général d'inspection académique	Loir-et-Cher Seine-Maritime Orne Seine-Saint-Denis Calvados Yonne	vacant vacant 15-10-2001 1-10-2001 2-1-2002 1-1-2002
SGASU, adjoint au secrétaire général d'université	Université Paris XI Université de Rouen	1-9-2001 1-9-2001
CASU, DRH	Académie de Corse	vacant

Emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur

Conditions d'accès à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (décret n° 2001-283 du 29 mars 2001 modifiant le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970) :

● Pour les universités du groupe 1

L'emploi de secrétaire général est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés :

. dans un emploi de secrétaire général d'académie ;

. dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;

. dans l'emploi de directeur adjoint ou dans un emploi de sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

. dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale.

● Pour les universités du groupe 2

L'emploi de secrétaire général est ouvert aux fonctionnaires des catégories ci-dessus, ainsi qu'aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi

administratifs ou techniques classés dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) sera vacant à compter du 15 octobre 2001.

L'université de la Méditerranée est un établissement pluridisciplinaire constitué de 13 composantes, unités de formation et de recherche, instituts et écoles d'ingénieurs, regroupées suivant trois secteurs principaux : la santé, les sciences et les sciences de l'homme, de la société et des techniques. Elle dispose de 2 500 emplois d'enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs et accueille environ 20 000 étudiants.

Aux sites principaux de Marseille et d'Aix-en-Provence, s'ajoutent ceux de Gap et de la Ciotat. Le budget de l'établissement se situe aux alentours de 270 MF correspondant à un budget consolidé de 805 MF en 2000.

L'université de la Méditerranée dispose d'un très fort potentiel scientifique pluridisciplinaire avec 92 unités de recherche labellisées dont 64 en partenariat avec les organismes. Une politique de valorisation de la recherche se développe, notamment dans le domaine des biotechnologies.

L'université a mis en œuvre une stratégie d'internationalisation de ses enseignements et de ses programmes scientifiques dans une

cohérence thématique et géographique (par ex : l'université euro-méditerranéenne TETHYS regroupant 22 universités du pourtour méditerranéen).

Collaborateur du président et de l'équipe présidentielle, le secrétaire général, assisté (e) d'un secrétaire général adjoint, est membre de l'équipe de direction. Il participe aux différentes instances administratives de l'établissement.

Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de l'établissement, de son cadre réglementaire et de la gestion administrative. Il est responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques de l'université, qu'il coordonne et organise.

Le secrétaire général devra s'intégrer dans la dynamique de modernisation de l'établissement et participer activement à la conduite des grands chantiers du contrat quadriennal en cours et du CPER.

Les principaux atouts requis sont notamment : un excellent relationnel, une bonne aptitude à l'animation d'équipes, à la mise en œuvre de procédures efficaces, tout particulièrement dans le cadre de la spécificité universitaire, une expérience significative d'encadrement administratif et en gestion des ressources humaines. L'université de la Méditerranée relève du groupe I des universités.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le président de l'université de la Méditerranée, jardin du Pharo, 58, boulevard Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07, tél. 04 91 39 65 01, fax 04 91 52 91 0, mél. : president.laurent@mediterranee.univ.mrs.fr

L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université de Caen Basse-Normandie est susceptible d'être vacant.

L'université de Caen Basse-Normandie est un établissement pluridisciplinaire. Elle regroupe 11 UFR, 8 instituts dont 3 IUT, et une école d'ingénieurs. Elle est installée sur 14 sites, dont 8 dans l'agglomération caennaise, 5 antennes (Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Lisieux et Vire) et un centre de recherche à Luc-sur-Mer. La plupart des composantes et équipes de

recherche sont localisées sur les deux sites principaux de l'université : le campus I et le campus II, à Caen.

L'ensemble de ces sites représente 264 000 m² bâtis et 58 ha non bâtis. De nouvelles constructions sont prévues au contrat de plan État-région.

L'établissement compte 24 500 étudiants, 1 255 enseignants ou enseignants-chercheurs et 704 emplois IATOSS ou de bibliothèque, hors contractuels.

Son budget 2000 est de l'ordre de 365 MF (56 millions d'euros).

L'université de Caen Basse-Normandie est classée en groupe I.

Sous l'autorité de la présidente et en collaboration avec le secrétaire général adjoint, le secrétaire général est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'établissement et de son cadre réglementaire. À ce titre, il est le responsable de l'ensemble des services administratifs, financiers et techniques de l'université, qu'il coordonne et organise. Il est chargé de poursuivre la modernisation du fonctionnement général de l'établissement.

Le secrétaire général est aussi l'un des conseillers et un collaborateur proche de la présidente. Il est associé à l'élaboration de la politique de l'établissement. Comme le secrétaire général adjoint, il est membre de l'équipe de direction (6 vice-présidents autour de la présidente).

Le candidat retenu devra posséder des qualités d'organisation, une solide expérience de l'encadrement administratif et une aptitude à la conduite de projet.

Généraliste de l'administration de l'éducation, il devra faire preuve d'une bonne connaissance de ces différents aspects, en particulier dans les domaines juridique, immobilier et financier. Des capacités de contact et de négociation, aussi bien avec l'ensemble du personnel de l'université qu'avec les partenaires extérieurs, sont absolument indispensables, ainsi que le goût du travail en équipe.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à madame la présidente de l'université de Caen Basse-Normandie, esplanade de la Paix, BP 5186,

14032 Caen cedex, tél. 02 31 56 55 70, fax 02 31 56 58 00.

L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement de l'université de Franche-Comté est susceptible d'être vacant.

Cette université pluridisciplinaire accueille plus de 20 000 étudiants. Elle est dotée d'un budget de 38 millions d'euros, dispose de près de 2 000 emplois et gère un patrimoine immobilier de 250 000 m², répartis sur l'ensemble de la région (Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lons-le-Saunier). Elle est classée dans le groupe I.

Le secrétaire général, sous l'autorité du président, est chargé de la gestion de l'université. Membre de l'équipe de direction, il est associé à l'élaboration de la politique de l'établissement : il lui appartient de veiller à sa mise en œuvre opérationnelle. Il est responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques, dont il coordonne, organise et modernise le travail. Il encadre l'ensemble des personnels IATOS.

L'université de Franche-Comté relève du groupe I des universités.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le président de l'université de Franche-Comté, 1, rue Goudimel, 25030 Besançon cedex, tél. 03 81 66 50 03, fax 03 81 66 50 25.

L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université Montpellier I est susceptible d'être prochainement vacant.

Cette université pluridisciplinaire (droit, sciences économiques, gestion, médecine, pharmacie, odontologie, sciences et techniques des activités physiques et sportives) accueille 20 000 étudiants et dispose de 860 emplois d'enseignants et de 560 emplois IATOS. Son budget s'élève à 260 MF.

Sous l'autorité du président de l'université, le secrétaire général aura pour mission prioritaire de poursuivre la modernisation de la gestion de l'établissement, notamment dans les domaines informatique, patrimoniaux et des ressources humaines. Il devra être doté de très solides

compétences réglementaires et de très fortes capacités de mobilisation de l'ensemble des agents placés sous sa responsabilité.

L'université Montpellier I relève du groupe I des universités.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le président de l'université Montpellier I, 5, bd Henri IV, BP 1017, 34006 Montpellier cedex 1, tél. 04 67 41 74 10, fax 04 67 41 74 56.

L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université Paul Valéry (Montpellier III) sera vacant à compter du 1er octobre 2001.

L'université Paul Valéry est une université pluridisciplinaire à dominante littéraire (lettres, arts, langues, sciences humaines et sociales). Elle compte 22 000 étudiants, 285 emplois d'IATOS et 560 emplois d'enseignants. Le budget est de 150 MF et les surfaces bâties s'élèvent à 75 000 m².

Elle comprend 6 UFR :

- lettres, arts, philosophie, linguistique ;
- études anglo-américaines, germaniques, slaves et orientales ;
- sciences humaines et sciences de l'environnement ;
- sciences économiques, mathématiques et sociales ;
- sciences du sujet et de la société ;
- langues romanes et de la Méditerranée.

L'emploi de SGEPES de l'université Paul Valéry relève du groupe II des universités définies par l'arrêté du 29 mars 2001.

Membre de l'équipe de direction, le secrétaire général est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'établissement. Sous l'autorité du président, il est le responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques de l'université dont il coordonne et organise l'action.

Les principales compétences attendues des candidats sont les suivantes :

- sens du travail en équipe, autorité naturelle ;
- qualités d'organisation, sens du contact et de la communication ;
- une expérience significative en matière d'encadrement administratif et de conduite de projet.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à madame la présidente de l'université Paul Valéry, route de Mende, 34199 Montpellier cedex 5, tél. 04 67 14 20 50, fax 04 67 14 20 43, adresse électronique : michele.weil@univ-montp3.fr

L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université de la Réunion est vacant à compter du 1er septembre 2001.

L'université de la Réunion est une université pluridisciplinaire structurée en trois UFR (droit-économie, sciences et technologies, lettres et sciences humaines), deux instituts article 33 (IUT - IAE) et implantée sur trois sites (Saint-Denis, Le Tampon, Saint-Pierre).

Cet établissement accueille 11 000 étudiants et 424 stagiaires de formation continue, dispose de 343 emplois d'enseignant-chercheur, de 236 emplois IATOS et de 17 équipes de recherche reconnues. Son budget annuel s'élève à 115 MF. Son patrimoine immobilier comprend, sur les trois sites, une surface de 70 000m².

Conseiller, collaborateur du président et de l'équipe présidentielle, le secrétaire général est membre de l'équipe de direction. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'établissement et de son cadrage réglementaire. Il aura à poursuivre la modernisation du fonctionnement général de l'établissement. Il anime l'équipe administrative et encadre les personnels IATOS.

Les principales compétences requises sont :

- aptitude à la conduite de projets, capacités relationnelles et de négociation en particulier pour la gestion des ressources humaines ;
- sens du travail en équipe, qualités d'organisation et de communication ;
- expérience significative de l'encadrement administratif ;
- aptitude à organiser les systèmes d'information ;
- forte capacité d'analyse globale, dans une vision complète du management.

L'université de la Réunion relève du groupe II des universités.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur

le président de l'université de la Réunion, campus universitaire du Chaudron, 15, avenue René Cassin, BP 7151, 97715 Saint-Denis cedex 9, tél. 0262 93 80 80, fax 0262 93 80 13.

L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (SGEPES) de l'IUFM de Besançon est susceptible d'être prochainement vacant.

L'IUFM de Besançon est un établissement public administratif d'enseignement supérieur. Le secrétaire général est chargé de la gestion de l'établissement sous l'autorité du directeur et siège dans toutes les instances de l'établissement. Il est membre de l'équipe de direction. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de l'établissement, de son cadrage réglementaire et de la coordination administrative. Il est le responsable des services administratifs et techniques de l'IUFM qu'il est chargé de coordonner, d'organiser, d'animer et de moderniser.

Les principales compétences requises sont notamment :

- aptitude à la conduite de projets, sens du travail en équipe, autorité naturelle et qualités d'organisation et de communication ;
- expérience d'encadrement administratif ;
- capacités de négociation avec les collectivités territoriales ;
- capacités relationnelles et de négociation, en particulier pour la gestion des ressources humaines.

En outre, le candidat devra avoir une expérience de la gestion d'un système administratif complexe. Une compétence financière est également souhaitée.

L'IUFM de Besançon relève du groupe II.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le directeur de l'IUFM de Besançon, Fort Griffon, 25042 Besançon cedex, tél. 03 81 65 71 00, fax 03 81 82 02 55.

Emploi de directeur de CROUS

L'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (groupe I) est susceptible d'être vacant.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire

841-HEA est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins ;
- aux fonctionnaires titulaires justifiant d'au moins huit années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est égal ou supérieur à l'indice brut 985 et qui ont atteint l'indice brut 728 ;

- aux sous-directeurs du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ayant exercé cette fonction pendant un an au moins ;

- aux directeurs de centre local des œuvres universitaires et scolaires ayant exercé leurs fonctions pendant cinq ans au moins.

Les candidats devront transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature à :

- monsieur le directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00 ;

- et à monsieur le recteur de l'académie de Paris, 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 05, tél. 01 40 46 20 40.

Emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire

Conditions d'accès à l'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire :

Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut, est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins ;

- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe, soit ayant atteint au moins le huitième échelon de la classe normale.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, directeur des ressources humaines de l'académie de Besançon est vacant.

Le directeur des relations et des ressources

humaines aura pour missions :

- de mettre en œuvre la politique académique de gestion des ressources humaines (accueil, formation, adaptation, reconversion, dispositifs d'aide individuelle aux personnels en difficulté), de développer et d'animer un réseau académique de relations et ressources humaines ;

- d'élaborer la politique de formation continue des personnels enseignants (second degré et premier degré), en liaison avec les chefs de division, l'IUFM, les corps d'inspection et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale pour le premier degré ;

- de participer à la formation continue des personnels ATOS ;

- d'étudier et de mettre en place les projets de professionnalisation des aides-éducateurs.

Cette fonction suppose que le candidat ait les qualités professionnelles et personnelles suivantes :

- une réelle capacité à travailler en équipe ;

- des connaissances et une pratique en matière de gestion de personnels ;

- une ouverture aux domaines de la pédagogie et de la formation ;

- de grandes aptitudes à communiquer.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le recteur de l'académie de Besançon, 10, rue de la Convention, 25030 Besançon, tél. 03 81 65 47 00, fax 03 81 65 47 60.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, directeur des ressources humaines, adjoint au secrétaire général de l'académie de Lyon sera vacant à compter du 1er octobre 2001

Sous l'autorité du secrétaire général de l'académie, le DRH est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique académique de gestion des ressources humaines.

À ce titre il est chargé de :

- développer une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications s'attachant aux évolutions des métiers en vue d'une meilleure adéquation des besoins et des ressources pour l'ensemble des personnels ;

- coordonner la participation des différents acteurs à la réalisation des objectifs de gestion qualitative de tous les personnels de l'académie, aussi bien dans le cadre de la gestion administrative des personnels que dans celui des dispositifs de formation, d'adaptation-reconversion et d'aide aux personnels ;

- développer et animer le réseau académique des relations et ressources humaines ;

- développer la concertation et le dialogue en interne comme en externe ;

- suivre la mise en œuvre du projet académique dans son volet gestion des ressources humaines. Ce poste requiert des qualités humaines et professionnelles affirmées :

- aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue et au travail en équipe ;

- solide connaissance du système éducatif et de ses évolutions ;

- ouverture aux domaines de la pédagogie et de la formation ;

- une aptitude à anticiper et une adhésion à la dynamique de modernisation du service public ;

- maîtrise de la gestion des personnels de l'éducation nationale.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le recteur de l'académie de Lyon, 92, rue de Marseille, BP 7227, 69354 Lyon cedex 07, tél. 04 72 80 60 60, fax 04 78 58 54 78.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, directeur des ressources humaines, adjoint au secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est vacant.

Sous l'autorité du secrétaire général d'académie et en liaison avec le secrétaire général adjoint de l'académie, le directeur des relations et ressources humaines est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des relations et ressources humaines définie par le recteur de l'académie.

Il sera plus particulièrement chargé d'une mission transversale qui consiste à :

- développer et animer le réseau académique de relations et ressources humaines dans le cadre de la mise en place des bassins de formation ;

- développer une démarche de gestion

prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications s'attachant aux évolutions des métiers en vue d'une meilleure adéquation des besoins et des ressources pour l'ensemble des personnels ; dans ce cadre il procédera à l'analyse globale du fonctionnement académique (données statistiques, tableaux de bord, outils de gestion) ;

- moderniser les procédures d'évaluation des compétences des personnels, en liaison avec l'ensemble des corps concernés (personnels de direction et d'inspection notamment) ;

- assurer le pilotage de la gestion qualitative des personnels (adaptation et reconversion, dispositif d'aide individuelle aux personnels en difficulté) et coordonner la participation des différents acteurs à la réalisation de ces objectifs ;

- développer la concertation, le dialogue et la communication au sein de l'académie.

Cette fonction suppose donc :

- une aptitude certaine à la communication, à l'écoute et au dialogue ;

- une capacité à travailler en équipe ;

- une bonne connaissance des règles de gestion des personnels enseignants et ATOS ;

- une ouverture aux domaines de la pédagogie et de la formation ;

- une bonne connaissance du système éducatif ;

- une bonne aptitude à anticiper les évolutions.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, 21, rue Saint-Étienne, 45043 Orléans-Tours cedex, tél. 02 38 79 38 72/71, fax 02 38 62 41 79.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général de l'académie de Rouen, directeur des ressources humaines, est vacant.

Le directeur des ressources humaines participe, au sein de l'équipe de direction, sous l'autorité du secrétaire général d'académie, à la définition et à la mise en œuvre de la gestion des ressources humaines. Il est plus particulièrement chargé de :

- coordonner la participation des différents acteurs à la réalisation des objectifs de gestion qualitative de tous les personnels de l'académie ;

- développer une démarche de gestion prévisionnelle ;

- mener une démarche active permettant aux personnels d'améliorer leurs compétences, d'organiser leur mobilité et d'appréhender leurs perspectives professionnelles ;
- animer et développer le réseau académique de relations humaines ;
- suivre la mise en œuvre du projet académique dans son volet de gestion des ressources humaines. Ce poste requiert des qualités humaines et professionnelles affirmées :
- aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue et au travail en équipe ;
- solide connaissance du système éducatif et de ses évolutions ;
- ouverture au domaines de la pédagogie et de la formation ;
- adhésion à la dynamique de modernisation du service public ;
- maîtrise de la gestion des personnels de l'éducation nationale.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le recteur de l'académie de Rouen, 25, rue de Fontenelle, 75357 Rouen cedex, tél. 02 35 14 75 11, fax 02 35 14 76 78.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire du rectorat de l'académie de Nice est à pourvoir à compter du 1er septembre 2001 (création).

Le titulaire du poste participera au sein de l'équipe de direction, sous l'autorité du secrétaire général de l'académie, à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative arrêtée par le recteur.

Il sera plus particulièrement chargé :

- de coordonner la mise en œuvre des politiques pédagogiques et éducatives ;
- de développer le conseil et l'aide au diagnostic des établissements ;
- de gérer l'ensemble des moyens relatifs aux établissements et aux élèves ;
- d'une manière générale de piloter tout projet transversal que le recteur ou le secrétaire général auront à lui confier.

Cette fonction suppose :

- une bonne connaissance du système éducatif, appuyée sur une expérience variée ;
- une aptitude certaine à l'écoute et au dialogue,

- une excellente organisation ;
- une capacité à travailler en équipe, une bonne connaissance des outils d'information et de communication ;
- une grande ouverture aux enjeux actuels du système éducatif.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le recteur de l'académie de Nice, 53, avenue Cap de Croix, 06181 Nice cedex 2, tél. 04 93 53 73 00/72 39, fax 04 93 53 70 83.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique du Loir-et-Cher est vacant.

Le secrétaire général assure la direction administrative et financière, l'encadrement des personnels, l'animation et la coordination des services de l'inspection académique.

Conseiller de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale et placé sous son autorité directe, il a vocation à l'assister ou à le représenter dans toutes ses fonctions.

Il doit faire preuve d'une grande disponibilité et d'une forte capacité relationnelle imposée par la multiplicité des interlocuteurs et des missions. Ce poste requiert une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe, de l'autorité, de réelles qualités d'organisation et communication.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Loir-et-Cher, 34, avenue du Maréchal Maunoury, 41011 Blois cedex, tél. 02 54 55 28 20, fax 02 54 55 28 45.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique de Seine-Maritime est vacant.

Le secrétaire général participe à l'élaboration de la conduite de la politique éducative dans un département de 1 250 000 habitants comptant 1 130 écoles, 110 collèges, 51 lycées (généralistes, technologiques et professionnels).

Fort de ses 223 agents (auxquels il convient

d'ajouter 137 personnels médico-sociaux), l'inspection académique présente la particularité de posséder une antenne délocalisée au Havre. Le secrétaire général aura à travailler dans une équipe de direction composée de quatre inspecteurs d'académie et à collaborer au pilotage du département, à superviser la gestion administrative et financière de l'inspection académique, à conduire les évolutions structurelles nécessaires à l'adaptation de l'action administrative, à promouvoir la gestion des ressources humaines et à assurer la liaison avec les autres services déconcentrés et les services du conseil général.

Pour ce faire, le candidat devra présenter des compétences dans les domaines :

- juridique et financier ;
- organisationnel ;
- managérial ;
- de la gestion des ressources humaines.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime, 5, place des Faïenciers, 76037 Rouen cedex, tél. 02 35 58 49 72, fax 02 35 58 49 76.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique de l'Orne est susceptible d'être vacant à compter du 15 octobre 2001.

Le secrétaire général assure la direction administrative et financière de l'inspection académique et l'encadrement des personnels administratifs (75 personnes).

Il est associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative académique et départementale et se trouve en relation avec les inspecteurs de l'éducation nationale, les chefs d'établissement et les partenaires extérieurs.

Placé sous l'autorité directe de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, il a vocation à l'assister ou à le représenter dans toutes les fonctions (réunions de groupes de travail, CAPD,CTPD, préfecture, rectorat, collectivités locales...).

Ce poste requiert une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens

du travail en équipe, de l'autorité et de réelles qualités d'organisation et de communication ainsi qu'une grande capacité d'adaptation.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne, cité administrative, place Bonet, 61013 Alençon cedex, tél. 02 33 32 50 75, fax 02 33 32 25 27.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique de Seine-Saint-Denis sera vacant à compter du 1er octobre 2001.

Collaborateur direct de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, le secrétaire général assure sous son autorité la direction des services administratifs de l'inspection académique.

Associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique et départementale, il est amené à participer à de nombreuses instances. Il doit faire preuve d'une grande capacité relationnelle imposée par la multiplicité des interlocuteurs et des missions. Ce poste, qui exige une grande disponibilité, requiert par ailleurs une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe et de réelles qualités d'organisation et de communication.

Les candidats adresseront un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis, quartier Pablo Picasso, immeuble 3, av Paul Vaillant Couturier, 93008 Bobigny cedex, tél. 01 41 60 50 00, fax 01 48 31 63 16.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique du Calvados sera vacant à compter du 2 janvier 2002.

Le secrétaire général assure la direction administrative et financière de l'inspection académique et l'encadrement des personnels administratifs (120 personnes).

Il est associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative académique et

départementale et se trouve en relation avec les inspecteurs de l'éducation nationale, les chefs d'établissement et les partenaires extérieurs.

Placé sous l'autorité directe l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, il a vocation à l'assister ou à le représenter dans toutes les fonctions (réunions de groupes de travail, CAPD, CTPD, préfecture, rectorat, collectivités territoriales...)

Ce poste requiert une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe, de l'autorité et de réelles qualités d'organisation et de communication ainsi qu'une grande capacité d'adaptation.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, 2, place de l'Europe, BP 36, 14208 Hérouville-Saint-Clair cedex, tél. 02 31 45 95 00, fax 02 31 45 96 36/37.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique de l'Yonne est susceptible d'être vacant à compter du 1er janvier 2002.

Le secrétaire général assure la direction administrative et financière, l'encadrement des personnels, l'animation et la coordination des services de l'inspection académique.

Conseiller de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale et placé sous son autorité directe, il a vocation à l'assister ou à le représenter dans toutes ses fonctions.

Il doit faire preuve d'une grande disponibilité et d'une forte capacité relationnelle imposée par la multiplicité des interlocuteurs et des missions. Ce poste requiert une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe, de l'autorité, de réelles qualités d'organisation et de communication.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de

l'Yonne, 12 bis, boulevard Gallieni, BP 66, 89011 Auxerre cedex, tél. 03 86 72 20 00, fax 03 86 51 21 30.

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général de l'université Paris-Sud est vacant à compter du 1er septembre 2001.

Le titulaire du poste sera particulièrement chargé des fonctions de directeur des services financiers de l'université Paris-Sud.

L'université Paris-Sud est une université pluridisciplinaire à dominante scientifique et médicale, comprenant également une UFR de droit, sciences économiques et gestion et trois IUT, répartis sur 3 départements et 13 communes.

Dotée d'un budget de 800 MF, hors salaires d'Etat, de 1 800 personnels enseignants-chercheurs, de 1 300 IATOSS auxquels il convient d'ajouter 1 125 personnels des grands organismes de recherche implantés dans l'établissement, l'université Paris-Sud comprend 26 500 étudiants dont 56 % en 2ème et 3ème cycle et dispose de 500 000 m² de locaux (dont 260 000 m² consacrés à la recherche) avec 120 laboratoires reconnus et 550 thèses annuelles.

Le directeur des services financiers aura, en liaison avec l'agent comptable, à organiser la partition des activités comptables et financières, sur la base des recommandations d'un audit externe.

Le directeur devra avoir de solides compétences dans les domaines budgétaire, des marchés publics et dans l'organisation financière. Il devra optimiser les moyens existants, fournir des outils d'aide à la décision, des bilans et les alertes nécessaires à la gestion de l'université.

Il aura un rôle de conseiller budgétaire auprès de la direction et devra en outre veiller à concilier le respect des règles avec la satisfaction des usagers.

Pour tous renseignements, s'adresser auprès de M. Jean-Pierre Leclere, secrétaire général de l'université Paris-Sud, tél. 01 69 15 76 41, fax 01 69 15 43 50, mél. : Jean-Pierre.Leclere@sg.u-psud.fr

L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général de l'université de Rouen, est vacant à compter du 1er septembre 2001.

L'université de Rouen est une université pluridisciplinaire de 27 000 étudiants, comptant 2 000 personnes, dont le budget s'élève à 350 MF et les superficies bâties à 300 000 m² réparties sur 7 implantations géographiques.

Le poste de SGASU, secrétaire général adjoint est plus particulièrement centré sur la poursuite de la mise en œuvre de l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'établissement.

La première étape, en cours de réalisation, en liaison directe avec le contrat quadriennal de développement, consiste à construire un tableau de bord donnant une vision cohérente et représentative de la politique de l'établissement afin de mesurer le degré de réalisation des objectifs.

Le tableau de bord contiendra trois volets :

- les ressources humaines, apportant les éléments nécessaires à la poursuite de la démarche initiée de gestion prévisionnelle des emplois (enseignants, chercheurs, IATOS) ;
- la gestion financière ;
- la gestion du patrimoine.

Il s'appuiera tout naturellement sur les données contenues dans les trois principaux logiciels utilisés par l'université (NABUCO, HARPEGE, APOGEE).

Le SGASU recruté devra par conséquent posséder un minimum de compétences en informatique et posséder une expérience en matière de pilotage des grosses organisations.

Il est placé sous la responsabilité directe du SGEPEP de l'université.

Contact : Gérard Rondeau, SGEPEP de l'université de Rouen, tél. 02 35 14 60 91, fax 02 35 14 63 48, méil. : Gérard.Rondeau@univ.rouen.fr
Les candidats doivent faire parvenir un

exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le président de l'université de Rouen, 1, rue Thomas Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan cedex.

Le poste de conseiller d'administration scolaire et universitaire, directeur des ressources humaines du rectorat de l'académie de la Corse est vacant.

Le directeur des ressources humaines participe, sous l'autorité du secrétaire général d'académie, à la définition et à la mise en œuvre de la gestion des ressources humaines. Il est plus particulièrement chargé de :

- coordonner la participation des différents acteurs à la réalisation des objectifs de gestion qualitative de tous les personnels de l'académie ;
- développer une démarche de gestion prévisionnelle ;
- mener une démarche active permettant aux personnels d'améliorer leurs compétences, d'organiser leur mobilité et d'appréhender leurs perspectives professionnelles ;
- animer et développer le réseau académique des relations humaines.

Ce poste requiert des qualités humaines et professionnelles affirmées :

- solide connaissance du système éducatif et de ses évolutions ;
- ouverture aux domaines de la pédagogie et de la formation ;
- adhésion à la dynamique de modernisation du service public ;
- maîtrise de la gestion des personnels de l'éducation nationale.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à monsieur le recteur de l'académie de la Corse, bd Pascal Rossini, BP 808, 20192 Ajaccio cedex 04, tél. 04 95 50 33 33, fax 04 95 51 27 06.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE À UN EMPLOI FONCTIONNEL

iNOM :

Prénom :

Date de naissance :

Emploi occupé :

Date de nomination dans l'emploi :

Candidature(s) éventuellement
par ordre de préférence

-

-

-

-

Avis de l'autorité hiérarchique :

Cet avis doit permettre de situer le candidat dans ses résultats professionnels et mettre l'accent sur le type ou l'importance de l'emploi qui peut lui être confié.

Avis du recteur d'académie :

Annexe 2

CANDIDATURE À UN EMPLOI FONCTIONNEL D'ENCADREMENT ADMINISTRATIF

NOM :

Prénom :

Académie :

Département ou établissement :

Emploi occupé :

Date de nomination dans l'emploi :

Rapport d'activités

(2 pages dactylographiées maximum)

1 - Missions et objectifs confiés par l'institution au cours des dernières années :

2 - Actions engagées personnellement :

3 - Bilan des différentes actions. Résultats obtenus :